

UNIVERSITÉ LIBRE DE BRUXELLES



Faculté de Lettres, Traduction et Communication



Guide de l'étudiant·e

Année académique 2021-2022

informations
générales



Faculté de Lettres, Traduction et Communication

Guide de l'étudiant·e

Année académique 2021-2022

Dans le présent document, l'utilisation des termes se référant aux rôles professionnels (enseignants, professeurs, chercheurs, etc.) ou statutaires (étudiants, représentants, présidents, délégués, etc.) est épiciène. L'emploi du masculin de ces termes n'a donc pour but que de permettre une lecture plus fluide du texte.

Table des matières

Le mot du Doyen	7
Les rendez-vous de la rentrée.....	8
Informations pratiques sur le cursus	9
Inscription à un programme d'étude	9
Païement des droits d'inscription	9
Programme Annuel de l'Étudiant (PAE) et système d'accumulation de crédits	10
POUR LES ÉTUDIANTS INSCRITS EN BLOC 1 DE BACHELIER	10
VALIDITÉ DE VOTRE PROGRAMME ANNUEL (PAE)	10
CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES NON PRIS EN COMPTE DANS LE CALCUL DE VOTRE MOYENNE DITS "COURS ISOLÉS"	11
MODALITÉS POUR LE CHOIX DES CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES	12
Valorisations	12
Évaluations	13
ABSENCES AUX ÉVALUATIONS.....	13
SESSION DE JANVIER : RATTRAPAGE EN JUIN POUR LES UE DU BLOC 1 DE VOTRE PROGRAMME DE BACHELIER.....	13
SEUIL DE RÉUSSITE	14
MENTION	14
INSCRIPTION À LA SECONDE SESSION	14
UNITÉS D'ENSEIGNEMENT NON REPRÉSENTABLES EN SECONDE SESSION.....	14
Réorientation	15
ÉTUDIANTS INSCRITS EN BLOC 1	15
ADMISSION DANS UN AUTRE CURSUS	15
Calendrier de l'année académique.....	16
Organisation de la Faculté:	19
Élections facultaires	19
Le Bureau Étudiant de la Faculté de Lettres, Traduction et Communication (BELTC).....	19
Les autorités de la Faculté de Lettres, Traduction et Communication	20

Où s'informer?	22
Le site web de la Faculté	22
L'intranet de la Faculté	22
Les réseaux sociaux de la Faculté	22
TE VIEWER	22
MonULB : Le portail des étudiants	23
Les secrétariats de la Faculté	24
Les appuis pédagogiques.....	26
Le Centre de Méthodologie Universitaire et de Didactique du Français (CMUDF)	26
Le parrainage social et pédagogique	26
La guidance	27
La formation à la recherche documentaire	27
Le tutorat	27
L'allègement	28
La réorientation	28
Les cours de langues.....	28
UNE REMÉDIATION GRATUITE EN LANGUES	28
DES TABLES DE CONVERSATION.....	29
LES TANDEMS LINGUISTIQUES	29
Les règlements	30
Les différents cursus	31
Qu'est-ce qu'une mineure?	31
Qu'est-ce qu'un module d'option?.....	31
Quand peut-on choisir une mineure ou un module d'option?	31
Le mémoire de fin d'études	32
Les deux types de mémoire	32
MÉMOIRE ACADÉMIQUE OU MÉMOIRE D'ÉTUDE	32
MÉMOIRE D'APPLICATION	32
Étapes dans la réalisation d'un mémoire.....	33
CHOISIR UN SUJET DE MÉMOIRE ET DÉFINIR UNE/DÉS QUESTION(S) DE RECHERCHE.....	33
FORME GÉNÉRALE DU MÉMOIRE	34
SOURCES BIBLIOGRAPHIQUES ET DOCUMENTAIRES	34
FORMALITÉS ADMINISTRATIVES.....	34
NOTATION DU MÉMOIRE	35
PLAGIAT: DANGER!.....	35

La mobilité.....	36
Mobilité par Départements.....	36
Conditions d'admission.....	36
Destinations.....	38
Formalités.....	38
DÉPÔT DE CANDIDATURE.....	38
INSCRIPTION.....	38
LEARNING AGREEMENT ET PROGRAMME DE COURS:.....	39
DURANT LE SÉJOUR.....	39
LE STAGE INTERNATIONAL ERASMUS PLACEMENT+TRAINEESHIPS ..	40
Évaluation des enseignements et des enseignants par les étudiants.....	41
Et après?	42
Enseigner.....	42
ENSEIGNER EN SECONDAIRE SUPÉRIEUR.....	42
ENSEIGNER EN HAUTE ÉCOLE.....	42
L'INSCRIPTION.....	43
LE PROGRAMME.....	43
L'ÉVALUATION DES STAGES.....	43
LES INFORMATIONS PRATIQUES.....	43
Le Master de spécialisation en Sciences du langage.....	44
Le Doctorat	44
L'INSCRIPTION.....	44
LA RÉINSCRIPTION.....	44
LES RÈGLEMENTS.....	45
LE FINANCEMENT DU DOCTORAT.....	45
LA FORMATION DOCTORALE ET LES ÉCOLES DOCTORALES.....	45
NOS CENTRES DE RECHERCHE.....	46
Campus, localisation des auditorios et repérage des locaux	47



Le mot du Doyen

Chères étudiantes, chers étudiants, soyez les bienvenu.e.s dans la Faculté de Lettres, Traduction et Communication.

Au moment d'écrire ces lignes, je ne sais pas encore dans quelles circonstances se déroulera la rentrée académique, en raison de la crise sanitaire que nous traversons, mais elle sera de toute évidence particulière. La plupart d'entre vous viennent de terminer leurs études secondaires dans des circonstances inhabituelles, j'espère donc que votre arrivée à l'université se fera dans des conditions plus proches de la normalité.

Sachez que l'ensemble du personnel de la Faculté, enseignant.e.s et personnel administratif, et plus généralement de l'Université, travaillent d'arrache-pied pour vous accueillir de la meilleure manière possible sur notre campus, et pour adapter nos enseignements et nos outils, comme nous l'avons fait depuis le début de cette crise sanitaire.

Quoi qu'il en soit, rentrer à l'université est certainement un moment particulier, à la fois stimulant et intimidant. Stimulant, parce que vous vous lancez dans les études que vous avez choisies, parce que vous partez à la découverte d'une autre manière d'apprendre, mais aussi parce que vous allez appréhender une forme de liberté individuelle nouvelle à certains égards. Sans doute intimidant aussi, précisément parce que vous devrez rapidement vous approprier ces nouveautés, avec une certaine forme d'autonomie.

Rassurez-vous : face à ces deux sentiments, le premier prendra rapidement le dessus sur le second, d'autant plus que la bienveillance des enseignant.e.s et du personnel administratif, mais aussi une série d'outils pour vous accompagner et vous aider au cours de vos études – guidances, Objectif R, parrainage, etc. – seront mis à votre disposition.

N'hésitez jamais à les solliciter.

Je vous souhaite encore une fois la bienvenue dans notre Alma Mater, et dans notre Faculté en particulier, en espérant sincèrement que vous y trouverez votre épanouissement tant intellectuel que personnel.

Xavier LUFFIN
Doyen de la Faculté

Les rendez-vous de la rentrée

Ne manquez pas les rendez-vous suivants pour lesquels vous trouverez toutes les informations via nos différents canaux de communication (TE Viewer, site internet, réseaux sociaux, etc...)

1. SEMAINE D'ACCUEIL FACULTAIRE DES NOUVEAUX ÉTUDIANTS - DU LUNDI 13 SEPTEMBRE AU LUNDI 20 SEPTEMBRE 2021

<https://ltc.ulb.be/programme-de-la-sane-2021-en-ltc>

2. LE PARRAINAGE SOCIAL ET PÉDAGOGIQUE

Pour plus de détails, consultez le chapitre "Les appuis pédagogiques"

Informations pratiques sur le cursus

Inscription à un programme d'étude

Ces étapes sont indispensables pour que votre inscription soit complète et valable.

1. Pour une première inscription : rendez-vous sur la page web des inscriptions. <https://www.ulb.be/fr/inscriptions>
2. Pour une réinscription, rendez-vous sur le portail "MON ULB", rubrique "Mes inscriptions".
3. Sélectionner votre cursus et vous inscrire dans votre cursus. Pour certains cursus, vous devez déjà sélectionner votre couple de langues, la finalité ...
4. À partir de la "poursuite du cycle du bachelier", choisir, pour les programmes qui le prévoient, une "mineure" ou "option".
5. Lorsque votre programme le prévoit, vous devrez aussi procéder à vos choix d'option avant le 28 octobre de l'année académique en cours.

Paiement des droits d'inscription

Les délais sont les suivants :

- 50 euros d'acompte au moment de l'inscription et au plus tard le **31 octobre** faute de quoi l'inscription de l'étudiant sera annulée.
- le solde éventuel versé pour le **1^{er} février**, faute de quoi l'étudiant n'aura ni le droit de présenter ses évaluations ni de participer aux activités d'enseignement pour l'année en cours.

Programme Annuel de l'Étudiant (PAE) **et système d'accumulation de crédits**

Une année académique régulière compte 60 crédits. Au-delà des 60 premiers crédits, le cursus est balisé par un système de pré- et co- requis qui doit être abordé dans un ordre déterminé.

Pour chaque étudiant, un "programme annuel de l'étudiant" (PAE) est constitué en fonction de ce système. L'étudiant inscrit en Bloc 1 doit nécessairement avoir acquis les 45 premiers crédits du cycle du bachelier pour poursuivre son cursus.

Le PAE doit comporter minimum 60 crédits, sauf cas exceptionnels prévus par le Règlement général des études consultable en ligne sur l'intranet de la Faculté .

Il est fortement déconseillé aux étudiants de postposer à une année ultérieure l'une ou l'autre Unité d'Enseignement (UE) en faisant l'impasse sur la seconde session.

Un PAE composé d'UE rattachées à des blocs différents entraîne des risques de chevauchement horaire tant pour les cours que pour les évaluations.

POUR LES ÉTUDIANTS INSCRITS EN BLOC 1 DE BACHELIER

L'étudiant qui a acquis ou valorisé au moins 30 crédits du bloc 1 de son bachelier peut compléter son programme annuel d'Unités d'Enseignement de la suite de son programme de cycle.

L'étudiant devra obtenir l'accord de son jury. La charge annuelle totale de l'étudiant ne pourra pas excéder 60 crédits.

VALIDITÉ DE VOTRE PROGRAMME ANNUEL (PAE)

Si votre PAE n'a pas été validé ou n'est pas conforme au programme officiel , rendez-vous au secrétariat de votre filière pour régulariser votre situation. Aucun diplôme ne pourra être délivré si l'ensemble de votre programme de cycle n'a pas été entièrement crédité par le jury. À l'exception des étudiants inscrits en bloc 1 de bachelier. Si toutes les UE de votre bloc annuel ont été créditées, vous avez l'obligation d'inscrire à votre PAE les UE du bloc suivant et poursuivre ainsi votre parcours.

Nous vous rappelons que pour être valablement délibéré, un cycle de bachelier doit comporter 180 crédits minimum et un cycle de master 120 crédits minimum. Les crédits de votre programme complémentaire obligatoire fixé par le jury, dans le cadre d'un dossier d'admission, ne sont pas comptabilisés dans ces crédits minimum.

CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES HORS PROGRAMME PRIS EN COMPTE DANS LE CALCUL DE VOTRE MOYENNE DE CYCLE

À l'exception des étudiants inscrits en bloc 1 de bachelier, vous pouvez ajouter 5 crédits à votre PAE qui en comptera alors 65. Ces 5 crédits seront donc pris en considération dans le calcul de votre moyenne de cycle.

- 5 crédits à choisir en dehors de votre cursus parmi les enseignements de la Faculté (un étudiant en 1er bloc de master ne peut pas choisir une UE qui se trouve inscrite au programme du 1er ou second bloc du même master), comme par exemple l'Unité d'Enseignement (UE) "Tandems Linguistiques"
- 5 crédits à choisir parmi les deux UE suivantes: "Campus Opéra" ou "Approches de la danse". Nous attirons votre attention sur le fait que ces cours sont dits "non représentables": ils ne peuvent être représentés en seconde session. La note obtenue à l'issue de la session de juin sera donc la note définitive pour ces UE.

CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES NON PRIS EN COMPTE DANS LE CALCUL DE VOTRE MOYENNE DITS "COURS ISOLÉS"

La Faculté vous offre aussi la possibilité de suivre des UE gratuitement mais qui ne sont pas intégrées à votre programme annuel. Ces UE n'entrent pas en compte dans le calcul de la moyenne de votre cycle.

Cette formule permet à tout étudiant au-delà du bloc 1 de bachelier de choisir au sein de son cycle d'études et hors de son cursus maximum 15 crédits supplémentaires dans le cadre d'un projet pédagogique ou personnel pour autant que le total annuel des crédits suivis n'excède pas 75 crédits. Ces crédits supplémentaires pris en dehors de votre programme pourront être valorisés dans un cursus ultérieur. Les crédits supplémentaires ne sont accessibles ni aux étudiants sous contrat d'allègement ni aux étudiants ayant des compléments de cours obligatoires inscrits à leur programme annuel et non encore acquis.

MODALITÉS POUR LE CHOIX DES CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES

Avant de faire votre choix, vérifier au préalable l'horaire. Il est conseillé d'éviter de choisir des UE qui se donnent au même moment.

La Faculté ne pourra garantir l'absence de chevauchement des horaires durant l'année ainsi que durant les sessions d'évaluations pour ces UE supplémentaires.

Il vous sera toujours possible de renoncer à une UE en avertissant votre secrétariat de filière avant le 1er décembre pour les UE du premier quadrimestre et avant le 1er avril pour les UE du second quadrimestre. Les étudiants qui ne présenteront pas les évaluations de ces UE supplémentaires se verront refuser toute nouvelle demande.

Les formulaires d'inscription à une UE supplémentaire sont disponibles en ligne sur l'intranet de la Faculté.

Toute demande sera soumise à l'approbation du jury. Le cas échéant, un entretien individuel sera organisé avec le Président de votre filière ou son représentant. Vous pourrez ainsi exposer votre programme et vos motivations.

Votre demande est également conditionnée à l'accord du titulaire de l'UE concernée.

Valorisations

Les règles relatives aux valorisations sont celles prévues dans le règlement général des études (RGE).

Un ou plusieurs cours suivis dans le cadre d'un cursus antérieur, une année d'étude complète, un cycle d'étude complet ou une expérience professionnelle peut/peuvent être valorisé(s) si ceux-ci n'ont pas déjà été pris en compte pour l'accès aux études (dossier d'admission) ou pour un autre diplôme et si le cycle comporte le nombre de crédits requis.

Pour recevoir une valorisation, l'étudiant doit être dans les conditions administratives, vérifiées par le secrétariat de la filière, et obtenir les accords académiques du titulaire coordonnateur de l'UE concernée ainsi que celui du président de sa filière.

Les formulaires sont à déposer complétés et signés au plus tard le 31 octobre au secrétariat de sa filière. En fonction de la situation administrative de l'étudiant, l'UE valorisée devra être compensée par l'ajout d'une autre UE au programme annuel de l'étudiant.

Évaluations

ABSENCES AUX ÉVALUATIONS

Toute absence à une évaluation, justifiée ou non, entraîne de facto l'impossibilité pour le jury de créditer l'UE concernée.

Les étudiants de bloc 1 de bachelier sont tenus de participer aux évaluations du 1er quadrimestre pour pouvoir être inscrits aux évaluations du 2e quadrimestre.

SESSION DE JANVIER : RATTRAPAGE EN JUIN POUR LES UE DU BLOC 1 DE VOTRE PROGRAMME DE BACHELIER

Les étudiants ayant eu moins de 10/20 lors des évaluations de cours de bloc 1 clôturés au 1^{er} quadrimestre peuvent repasser les évaluations des Unités d'Enseignement concernées lors de la session de juin.

C'est une opportunité donnée aux étudiants de pouvoir réussir en 1^{ère} session dans le cas où ils auraient essuyé un échec durant la session de janvier.

Ceci ne concerne pas les étudiants inscrits en "cours isolés".

Pour participer à la session de rattrapage de juin, l'étudiant doit renoncer à la note (même s'il s'agit d'une mention d'absence ou d'une note de présence) obtenue en janvier et s'inscrire pour les évaluations de janvier qu'il compte représenter en juin.

L'étudiant se rend sur le portail MonULB et clique dans le menu horizontal sur "Mes études / abandon de note". Il faut ensuite décocher la mention d'absence ou la note de présence des UE qui seront représentées en juin.

Attention : ce faisant, l'étudiant renonce définitivement à son ancienne note. C'est bien la note de juin qui sera portée en délibération.

Pour les évaluations partielles des cours annualisés comme les transversaux ou la plupart des cours de langue : vous ne devez pas nécessairement faire d'abandon de note car il y a de toute façon une évaluation prévue en juin.

Les abandons de notes se feront uniquement via MonULB aux dates fixées par le calendrier académique facultaire, sans prolongation possible.

Tout problème relatif à la procédure d'inscription par le web est à transmettre à l'adresse Support.ULB@ulb.be, en indiquant en objet du mail : problème de procédure d'inscription, ou à votre secrétariat de filière.

SEUIL DE RÉUSSITE

Le seuil de réussite d'une Unité d'Enseignement (UE) et du cycle est fixé à 10/20. Si la réussite de l'ensemble des 60 crédits inscrits au programme de l'année n'est pas prononcée, le jury octroie néanmoins les crédits pour toutes les UE dont la note est égale ou supérieure à 10/20. Les évaluations pour lesquelles l'étudiant aura atteint le seuil de réussite ne peuvent plus être représentées. La note est donc définitivement acquise.

MENTION

La réussite du cycle est attribuée sans mention si la moyenne du cycle est inférieure à 12/20. Au-dessus de ce seuil, la réussite du cycle peut être accompagnée d'une des mentions suivantes : "avec satisfaction", "avec distinction", "avec grande distinction" ou "avec la plus grande distinction", selon les modalités particulières définies par le jury.

INSCRIPTION À LA SECONDE SESSION

L'inscription à la seconde session est obligatoire et se fait via le Portail "MonULB" uniquement aux dates précisées par le calendrier académique facultaire.

Si une ou plusieurs Unité(s) d'Enseignement n'ont pas été créditées par le jury, vous devez impérativement vous inscrire à la deuxième session d'évaluations pour pouvoir la/les représenter.

Cette inscription à la seconde session est également obligatoire pour présenter uniquement vos crédits supplémentaires ou le mémoire !
L'inscription à la seconde session est gratuite.

Attention : Vous ne serez autorisé à présenter vos évaluations que si votre situation administrative est en ordre.

UNITÉS D'ENSEIGNEMENT NON REPRÉSENTABLES EN SECONDE SESSION

Les UE dites "non représentables", comme les stages didactiques par exemple, ne peuvent être représentées en seconde session. Ceci est indiqué dans la fiche descriptive de l'UE sur le catalogue des programmes en ligne.

Réorientations

ÉTUDIANTS INSCRITS EN BLOC 1

Par dérogation, l'étudiant inscrit en bloc 1 de bachelier peut demander une réorientation à l'issue du 1er quadrimestre. La demande doit être introduite au plus tard le 15 février de l'année académique concernée.

Elle est conditionnée à l'accord du président de filière de l'année d'étude visée. En général, les réorientations sont acceptées moyennant un allègement du programme annuel de l'étudiant.

Renseignements auprès du secrétariat de filière.

ADMISSION DANS UN AUTRE CURSUS

Si vous souhaitez réorienter vos études à l'issue d'une année, il se peut que vous puissiez bénéficier d'une réduction de la durée des études.

Il vous faut alors introduire une demande de réorientation dans l'année d'études que vous souhaitez intégrer. Toutes les demandes se font en ligne via le portail "MON ULB"

Remarque: sur base du dossier, le jury détermine si l'étudiant peut ou non accéder à l'année d'études souhaitée et spécifie son programme particulier. Il est indispensable de mentionner de manière détaillée l'année d'études envisagée (finalité, mineure, option, langues, etc.).

Rendez-vous au secrétariat de la filière de votre nouveau cursus.

Calendrier de l'année académique

Attention : Ce calendrier subit des modifications en cours d'année.

Veuillez le consulter régulièrement en vous connectant à votre profil sur l'intranet de la Faculté.

Calendrier des cours, des sessions d'évaluation et des rendez-vous institutionnels 2021-2022:

Mardi 14 septembre 2021	Début de l'année académique - semaine d'accueil des nouveaux étudiants
Lundi 20 septembre 2021	Reprise des cours
Lundi 27 septembre 2021	Congé (Fête de la Fédération Wallonie-Bruxelles)
Du mardi 28 septembre au jeudi 7 octobre 2021	Candidatures à la fonction des représentants étudiants siégeant au sein du Conseil pédagogique de leur filière (introduction auprès du secrétariat de la filière)
Jeudi 7 octobre 2021	Cérémonie de promotion des diplômés de l'année académique 2020-2021 (masters et doctorats)
Du lundi 11 au vendredi 15 octobre 2021	Élection des représentants étudiants siégeant au sein du Conseil pédagogique de leur filière
Mercredi 27 octobre 2021	Clôture de l'inscription au choix des cours à option, des demandes d'inscription à des cours supplémentaires (en dehors du programme), des demandes de modification de programme annuel (en ce compris les demandes de valorisation)
Vendredi 29 octobre 2021	Congé uniquement pour les enseignants du cadre d'extinction de l'École de Traduction et Interprétation ISTI – Cooremans (à confirmer)
Lundi 1er et mardi 2 novembre 2021	Congés (Toussaint)
Du mercredi 3 au samedi 6 novembre 2021	Semaine intermédiaire 1 : récupération de cours, travaux personnels et guidances
Jeudi 11 novembre 2021	Congé (Armistice)
Vendredi 19 novembre 2021	Congé (Saint Verhaegen – Date anniversaire de la fondation de l'Université)
Vendredi 10 décembre 2021	Affichage en ligne des horaires des évaluations de janvier 2022
Du lundi 20 au vendredi 24 décembre 2021	Semaine intermédiaire 2 : récupération de cours, travaux personnels et guidances
Samedi 25 décembre 2021	Congé (Noël)
Du lundi 27 décembre 2021 au samedi 8 janvier 2022	Vacances d'hiver

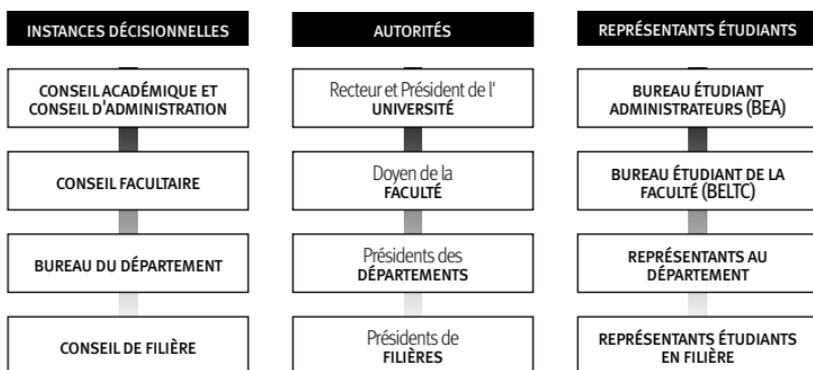
Du lundi 10 au samedi 29 janvier 2022	Première session d'évaluations : première partie
Du lundi 31 janvier au samedi 5 février 2022	Semaine de détente
Du lundi 7 au vendredi 18 février 2022	Modifications éventuelles du choix des cours à option du deuxième quadrimestre (au secrétariat de filière)
Lundi 7 février 2022	Reprise des cours
Au plus tard le mardi 15 février 2022	Uniquement pour les étudiants de bloc 1 de 1er cycle : réorientation et/ou allègement du programme de l'année (remise du document approuvé par la Faculté au service des inscriptions)
Du lundi 28 février au vendredi 4 mars 2022	« Une semaine à l'Université » (semaine de cours ouverts pour les élèves du secondaire)
Lundi 28 février, mardi 1er et mercredi 2 mars 2022	Congé uniquement pour les enseignants du cadre d'extinction de l'École de Traduction et Interprétation ISTI – Cooremans (à confirmer)
Mardi 1er mars 2022	Suspension des cours (Mardi gras)
Du mardi 1er au mercredi 30 mars 2022	Procédure d'abandon de notes (par le Web), en vue de représenter en mai-juin les évaluations des unités d'enseignement non réussies de janvier (moins de 10/20) inscrites aux programmes des bloc 1 de bachelier
Du lundi 4 au samedi 16 avril 2022	Vacances de printemps
Lundi 18 avril 2022	Congé (Lundi de Pâques)
Vendredi 22 avril 2022	Affichage en ligne, des horaires des évaluations de la session de juin 2022
Du lundi 16 au samedi 21 mai 2022	Semaine intermédiaire 3 : récupération de cours et travaux personnels
Du lundi 23 mai au samedi 25 juin 2022	Première session d'évaluations (deuxième partie) Sauf exception, il n'y aura plus d'évaluations (ni orales ni écrites) après le 18 juin, en dehors des défenses de mémoire
Jeudi 26 mai 2022	Congé (Ascension)
Lundi 6 juin 2022	Congé (Pentecôte)
Jeudi 30 juin et vendredi 1er juillet 2022	Délibérations de la première session d'évaluations
Du samedi 2 au mercredi 6 juillet 2022	Inscriptions à la deuxième session d'évaluations (en ligne)
Vendredi 8 juillet 2022	Affichage en ligne des horaires des évaluations de la deuxième session

Du lundi 8 août au vendredi 2 septembre 2022 (jusqu'au 7 septembre pour l'École de Traduction et Interprétation ISTI - Cooremans)	Deuxième session d'évaluations Sauf exception, il n'y aura plus d'évaluations (ni orales ni écrites) après le 27 août 2022, en dehors des défenses de mémoire pour le Département de Langues et Lettres et le Département des Sciences de l'Information et de la Communication Sauf exception, il n'y aura plus d'évaluations (ni orale ni écrite) après le 6 septembre 2022 en dehors des défenses de mémoire pour L'École de Traduction et Interprétation ISTI - Cooremans
Lundi 15 août 2022	Congé (Assomption)
Lundi 5 septembre 2022	Délibérations de la deuxième session d'évaluations pour le Département de Langues et Lettres
Mardi 6 septembre 2022	Délibérations de la deuxième session d'évaluations pour le Département des Sciences de l'Information et de la Communication,
Mardi 13 septembre 2022	Délibérations de la deuxième session d'évaluations pour l'École de Traduction et Interprétation ISTI - Cooremans)

Organisation de la Faculté :

L'organisation de la Faculté est basée, comme pour l'ensemble de l'Université, sur la démocratie et la participation.

L'étudiant au sein de l'organigramme universitaire:



Élections facultaires

Tous les deux ans, les étudiants doivent élire leurs représentants au sein des structures participatives de l'Université : à l'Assemblée plénière, au Conseil des Études...

Chaque année, en décembre, les étudiants élisent leurs représentants au Conseil facultaire et aux Conseils des filières de la Faculté.

Le résultat des élections est validé si au moins 25% des étudiants participent au scrutin.

Il est donc indispensable de voter !

Si un étudiant désire se présenter ou former une liste, il doit contacter le président de la Commission électorale, désigné par la Faculté, ou le Bureau Étudiant de la Faculté (BELTC).

Le Bureau Étudiant de la Faculté de Lettres, Traduction et Communication (BELTC)

Le Bureau Étudiant est l'organe intermédiaire entre les étudiants et les différents corps de la Faculté. Il regroupe la délégation étudiante et coordonne les actions des représentants à différents niveaux. D'une part, au sein de la filière et auprès des professeurs. D'autre part, auprès du Doyen et de l'Administration facultaire.

Par ailleurs, les représentants administrateurs, membres du BEA (Bureau des Étudiants Administrateurs), représentent tous les étudiants de la Faculté auprès du recteur et du Conseil d'Administration de l'ULB.

Lorsque vous avez un souci administratif, un problème avec un professeur, une question relative aux règlements facultaires ou l'envie de lancer un projet, etc., le Bureau Étudiant de la Faculté est là pour vous informer, faire le relais et trouver une piste de solutions à votre problème.

Bureau Étudiant de la Faculté de Lettres, Traduction et Communication (BELTC)

Local UB1.157, Campus du Solbosch - Bâtiment U

+32 (0)2 650 21 09

beltc@ulb.be

<https://www.facebook.com/BELTCulb/>

Les autorités de la Faculté de Lettres, Traduction et Communication

Le doyen et le vice-doyen sont issus du corps académique et sont élus pour deux ans par le Conseil facultaire.

Le doyen est la plus haute autorité de la Faculté. Il est chargé, dans les limites des compétences de la Faculté, de la surveillance immédiate de l'enseignement, de la recherche et de l'administration. Le doyen est aussi chargé, en première instance, des questions de discipline. Il fait partie, de droit, du Conseil Académique (COA) de l'Université.

Doyen : Professeur Xavier LUFFIN

Vice-Doyen : Professeur Alain DELATTRE

La directrice de l'administration facultaire (DAF) coordonne l'administration facultaire : Madame Anne-Sophie JACOBS

Le Conseil facultaire représente le "pouvoir législatif" ; ses travaux sont préparés par le Bureau de la Faculté et par des commissions à caractère consultatif comme la Commission d'évaluation pédagogique.

Le Conseil facultaire se compose de tous les professeurs, de 9 représentants du corps scientifique, de 2 représentants du personnel administratif et de 9 représentants étudiants.

En dehors des domaines précis où la Faculté dispose seule d'une compétence de décision, toutes les propositions du Conseil facultaire doivent être approuvées par le Conseil académique de l'Université.

La Commission facultaire d'évaluation pédagogique procède à la collecte et au dépouillement des avis pédagogiques.

Les représentants étudiants ont un rôle déterminant à jouer au sein de cette commission qu'ils composent pour moitié.

Les Conseils de filière gèrent les questions relatives aux filières (cohérence de la pédagogie, relations professeurs-étudiants, modifications du programme des cours...). Ils sont composés de professeurs, d'assistants, d'un membre du personnel administratif et de délégués étudiants, tous issus de la même filière d'enseignement.

Le Règlement d'ordre intérieur de la Faculté est consultable sur le site et l'intranet de la Faculté.

Présidents et vice-Présidents des Conseils des filières d'enseignement 2020-2021:

FILIÈRE	PRÉSIDENT (ET SECRÉTAIRE DU JURY)	VICE-PRÉSIDENT
Langues et Lettres anciennes	Emmanuel Dupraz	Sylvie Vanseveren
Langues et Lettres françaises et romanes	Valérie André	Fabrice Preyat
Langues et Lettres modernes	Jürgen Jaspers	Cécile Bocianowski
Master en Linguistique	Mikhaïl Kissine	Philippe De Brabanter
Bachelier en Information et Communication	Louis Wiart	
Master en Journalisme	David Domingo	
Master en Communication	Louis Wiart	
Master en Arts du spectacle	Karel Vanhaesebrouck	Dominique Nasta
Master en Communication multilingue	Isabelle Meuret	
Master en Sciences et Technologies de l'Information et de la Communication	Françoise Rossion	Joël Gossens
Bachelier en Traduction et Interprétation	Véronique Pirotte	Isabelle Saint-Paul
Master en Traduction	Nicolas Franckx	Fabrice Claes
Master en Interprétation	Valérie Crate	Marc Lebon

Où s'informer ?

Le site web de la Faculté

<http://ltc.ulb.be>

Vous retrouverez sur ce site une présentation des enseignements de la Faculté, l'agenda des événements organisés par les professeurs et chercheurs, les actualités ainsi que toutes les coordonnées de l'Administration facultaire.

À partir du site, vous accédez aussi aux plateformes indispensables à la gestion de votre parcours universitaire.

L'intranet de la Faculté

L'intranet de la Faculté vous permet de participer à l'élection de vos représentants, de prendre connaissance des règlements, des horaires de certaines évaluations et de télécharger de nombreux formulaires. Il est accessible via le menu "accès restreints" du site facultaire.

Les réseaux sociaux de la Faculté



ulbltc



ULB_LTC



ltc-ulb



<https://www.youtube.com/watch?v=ds5hs6Rnkoc&list=PLtWiu4yEvwjb3fySVjk4nCU8onmcTo8ds>

TE VIEWER

La plateforme TE VIEWER vous permet de consulter les horaires et locaux des cours et des sessions d'évaluations. Pour avoir accès à ces informations, vous devez disposer de vos login et mot de passe ULB.

Attention : les horaires et locaux sont susceptibles d'être modifiés jusqu'en dernière minute. Il est donc indispensable de les vérifier régulièrement via l'adresse suivante : ulb.be/horaires

MonULB : Le portail des étudiants

<http://monulb.ulb.be>

MonULB est la plateforme pour :

- Consulter vos emails, une fois votre adresse prénom.nom@ulb.be créée et activée
- Vérifier vos coordonnées et vos données administratives et, le cas échéant, demander une correction
- Consulter votre programme de cours et vos notes
- Procéder à votre choix d'option(s)
- Procéder à une réinscription (seconde session, nouvelle année académique), une modification d'inscription, une inscription complémentaire, ...
- Visualiser votre situation administrative (vos paiements, vos inscriptions, vos données personnelles)
- Télécharger vos attestations (inscription, STIB, non dette, carte étudiant provisoire, etc.)
- Consulter les valves électroniques de la Faculté : votre "Dashboard" reprend en effet les annonces facultaires relatives à des modifications d'horaires, des rappels de procédures administratives, des annonces de stages...
- Se connecter à l'Université Virtuelle (UV), espace numérique géré par les professeurs sur lequel vous pouvez retrouver des informations relatives aux cours (supports écrits, QCM, échéancier, bibliographie, etc.)
- Se connecter à CIBLE+ (moteur de recherche des bibliothèques de l'ULB)

Tous ces outils et bien d'autres sont accessibles rapidement via le site web de l'ULB : <https://www.ulb.be/fr/etudiant-e-inscrit-e>

Les secrétariats de la Faculté

3 DÉPARTEMENTS D'ENSEIGNEMENT

- Langues et Lettres (LL)
- Sciences de l'Information et de la Communication (SIC)
- École de Traduction et Interprétation ISTI - Cooremans (TI)

LES FILIÈRES AU SEIN DES DÉPARTEMENTS D'ENSEIGNEMENT

Les secrétariats de filière vous accueillent, vous écoutent et vous informent sur des questions aussi vastes que les règlements, les rappels des différentes démarches administratives, les programmes de cours, les rendez-vous avec les professeurs et/ou le président de votre filière, la remise de vos travaux (mémoires, rapports de stages...).

Vous vous y rendez pour toutes questions relatives à :

- L'horaire et le contenu du programme
- Le mémoire, le(s) stage(s)
- Un suivi pédagogique
- Une modification de choix d'option ou de PAE
- Une modification d'inscription ou d'orientation
- Une inscription pour des crédits supplémentaires
- Un abandon de note, une demande de valorisation (dispense) ou un relevé de note
- Un allègement de votre programme d'études
- Le dépôt d'un certificat médical ou d'une attestation officielle

Les secrétariats de la Faculté :

FILIÈRE	ADRESSE	CONTACT
Langues et Lettres anciennes	Bureau A.Y.2.125 Campus du Solbosch - Bâtiment A	anciennes.LTC@ulb.be
Langues et Lettres françaises et romanes	Bureau A.Y.2.125 Campus du Solbosch - Bâtiment A	T: 02 650 24 94 romanes.LTC@ulb.be
Langues et Lettres modernes	Bureau: A.Y.2.121.A Campus du Solbosch - Bâtiment A	T: 02 650 38 24 modernes.LTC@ulb.be
Master en Linguistique	Bureau A.Y.2.125 Campus du Solbosch - Bâtiment A	T: 02 650 24 94 linguistique.LTC@ulb.be
Bachelier en Information et Communication	Bureau DB.11.129 Campus du Solbosch Bâtiment D, Niveau 11	T: 02 650 49 85 bachelier.communication.LTC@ulb.be
Master en Journalisme	Bureau DB.11.124 Campus du Solbosch Bâtiment D, Niveau 11	T: 02 650 44 59 master.journalisme.LTC@ulb.be
Master en Communication	Bureau DB.11.124 Campus du Solbosch Bâtiment D, Niveau 11	master.communication.LTC@ulb.be
Master en Arts du spectacle	Maison des Arts de l'ULB Campus du Solbosch - Bâtiment J56	T: 02 650 42 42
Master en Communication multilingue	Bureau DB.11.130 Campus du Solbosch Bâtiment D, Niveau 11	T: 02 650 43 93 communication.multilingue.LTC@ulb.be
Master en Sciences et Technologies de l'Information et de la Communication	Bureau DC.11.122 Campus du Solbosch Bâtiment D, Niveau 11	T: 02 650 40 23 master.stic.LTC@ulb.be
Bachelier en Traduction et Interprétation	rue J. Hazard, 34 - 1180 Bruxelles	T: 02 650 62 00 bachelier.ti.LTC@ulb.be
Master en Traduction	rue J. Hazard, 34 - 1180 Bruxelles	T: 02 650 62 01 master.Traduction.LTC@ulb.be
Master en Interprétation	rue J. Hazard, 34 - 1180 Bruxelles	T: 02 650 62 01 ma.Interpretation.LTC@ulb.be

Vous retrouverez tous les contacts sur la page suivante :

<https://ltc.ulb.be/secretariats-facultaires/services-etudes-et-etudiants>

Les appuis pédagogiques

Le Centre de Méthodologie Universitaire et de Didactique du Français (CMUDF)

Le Centre a pour mission de développer chez les étudiants et futurs étudiants les compétences langagières requises dans le cadre de leurs études.

Le CMUDF dispense des cours préparatoires de français et méthodologie universitaire (en août et septembre, pour les futurs étudiants). Il organise également des séminaires consacrés aux pratiques de lecture et d'écriture à l'Université selon les spécificités et les besoins des sections.

Dans ce cadre, le CMUDF poursuit les objectifs suivants :

- Expliquer aux étudiants le fonctionnement de divers types de discours universitaires: cours oraux, syllabus, podcasts, énoncés relatifs aux évaluations, articles et ouvrages scientifiques, ...
- Expliciter les divers rapports aux savoirs sollicités chez eux en fonction des spécificités disciplinaires, des types de cours et des modes d'évaluation et les aider à maîtriser des méthodes adéquates
- Les inciter à développer des compétences de réflexion et d'analyse

Emilie Timmermans, Centre de Méthodologie Universitaire et de Didactique du Français (CMUDF)
Bureau S.UB2.137 - Campus du Solbosch, Bâtiment S
+32 (0)2 650 28 92
emilie.timmermans@ulb.be
<http://cmu.ulb.ac.be>

Le parrainage social et pédagogique

Le Bureau Étudiant et les cercles organisent, avec l'aide de la Faculté, un parrainage social et pédagogique qui propose un suivi personnalisé des nouveaux étudiants.

Loin du baptême et des activités plus folkloriques, le volet pédagogique du parrainage est renforcé pour aider les nouveaux étudiants à réussir leur première année à l'Université et faciliter leur intégration à la vie étudiante.

Les parrains et marraines, étudiant(e)s des années supérieures, apporteront aide et conseils tout au long de l'année académique.

Vous retrouverez toutes les informations pratiques, dès la rentrée, via nos différents canaux de communication.

La guidance

Une aide particulière dénommée “guidance” est destinée prioritairement aux étudiants de bloc 1 de bachelier. Elle vous permet de mettre toutes les chances de votre côté en vous assurant une transition harmonieuse entre l’enseignement secondaire et l’Université.

Les séances portent, d’une part, sur les aspects méthodologiques du travail universitaire (prise de notes, réalisation de plans de cours, grilles de lectures, exercices, réponses aux questions des évaluations, etc.) et, d’autre part, sur un travail approfondi de la maîtrise du français et des concepts-clés des matières de base de votre programme.

Les informations pratiques vous sont transmises au début des cours qui organisent des séances. Les horaires de guidance sont intégrés à votre horaire général de cours et l’accès est totalement libre.

La formation à la recherche documentaire

Les différentes aides pédagogiques visent également à vous mener vers l’autonomie dans votre travail en encourageant l’auto-évaluation et la recherche personnelle. À cet effet, des visites et des séances de formation à la recherche documentaire sont organisées par les bibliothèques.

Bibliothèque des Sciences Humaines

Campus du Solbosch – bâtiment NB

+32 (0)2.650.23.84-85

bsh@ulb.be

<https://bib.ulb.be/fr/support/etudiant>

Françoise Gilain, Bibliothèque de Traduction et Interprétation

34 rue Joseph Hazard, 1180 Bruxelles

+32 (0)2 650 62 29

Francoise.Gilain@ulb.be

<https://bib.ulb.be/fr/support/etudiant>

Le tutorat

Le tutorat repose sur l’apprentissage par les pairs. Les étudiants de bloc 1 de bachelier qui éprouvent des difficultés particulières et ont besoin d’une aide ciblée sur la matière, peuvent bénéficier de quelques heures de soutien par des étudiants-tuteurs recrutés dans les années supérieures. Ceux-ci vous offrent, de manière individualisée, des séances de répétition, explication de la matière, conversation en langues, etc. L’organisation du tutorat est encadrée uniquement par les professeurs qui l’organisent. Les modalités pratiques d’inscription au tutorat sont communiquées au début de chaque quadrimestre.

L'allègement

Les étudiants inscrits en première année du bachelier peuvent, à l'issue de la session de janvier, choisir de revoir leur Programme Annuel d'Étudiant (PAE) et l'alléger (allègement).

Le formulaire complété et signé est à déposer au secrétariat de filière pour le 15 février au plus tard.

Pour des raisons académiques, médicales, sociales, tous les étudiants peuvent également demander à alléger leur programme. Leur PAE devra faire minimum 20 crédits par an. Un formulaire doit être approuvé et remis au secrétariat de filière avant le 30 octobre.

La réorientation

Les étudiants inscrits au Bloc 1 du bachelier ont la possibilité de se réorienter à l'issue du premier quadrimestre (au plus tard le 15 février). La réorientation est accompagnée d'un allègement obligatoire et l'étudiant ne suit que les Unités d'Enseignement (UE) dispensées au second quadrimestre de l'année académique.

Les crédits réussis lors de la session de janvier sont valorisables en fonction du nouveau cursus choisi. N'hésitez pas à contacter votre secrétariat de filière pour mettre toutes les chances de votre côté.

Vous retrouverez tous les contacts et informations nécessaires au sujet de notre Bureau d'appui pédagogique à l'adresse suivante : <https://ltc.ulb.be/aide-a-la-reussite>.

Les cours de langues

UNE REMÉDIATION GRATUITE EN LANGUES

Les étudiants qui estimerait avoir besoin d'un soutien préliminaire ou d'une aide durant l'année peuvent bénéficier gratuitement de cours d'acquisition, de renforcement ou de consolidation.

Ces cours sont dispensés par l'asbl F9 Languages in Brussels.

F9 Languages in Brussels

120 avenue Louise, 1050 Bruxelles

32(0)2 627 52 52

info@f9languages.eu

<http://www.f9languages.eu>

DES TABLES DE CONVERSATION

Des tables de conversation en anglais, néerlandais, français, espagnol, italien et allemand sont également ouvertes à tous, tout au long de l'année. Elles sont gratuites. Aucune inscription n'est nécessaire.

ULB Langues

Campus du Solbosch - Bâtiment P1

+32 (0)2 650 20 08

Langues@ulb.be

<https://langues.ulb.be/fr/conversations>

LES TANDEMS LINGUISTIQUES

Les étudiants peuvent aussi développer de manière originale leurs compétences dans une langue étrangère grâce à des contacts privilégiés avec un(e) étudiant(e) dont la langue maternelle est celle dans laquelle ils désirent se perfectionner.

Rendez-vous sur <https://tandems.site.ulb.be>.

Les règlements

[HTTPS://WWW.ULB.BE/FR/DOCUMENTS-OFFICIELS/ REGLEMENT-GENERAL-DES-ETUDES](https://www.ulb.be/fr/documents-officiels/reglement-general-des-etudes)

Le règlement général des études, le règlement de discipline, le règlement de la commission d'évaluation pédagogique, les modalités relatives à la mobilité ainsi que le règlement d'ordre intérieur sont consultables sur l'intranet de la Faculté.

Le règlement général des études concerne les modalités relatives aux admissions, à l'inscription, les possibilités de recours, le coût des études et également les modalités d'évaluation, la manière dont l'étudiant doit organiser l'ensemble de son cursus.

Les différents cursus

Vous trouverez tous les détails de nos cursus dans notre brochure en ligne : <https://ltc.ulb.be/brochure-ltc-2021-2022>

Qu'est-ce qu'une mineure ?

Une mineure est constituée d'un ensemble cohérent de cours fondamentaux relevant d'une autre discipline. C'est le choix d'une mineure qui permettra à l'étudiant d'éventuellement changer d'orientation en master.

Notez que toutes les mineures ne permettent pas de se réorienter.

Par exemple, un étudiant qui choisit une mineure de langue en prévision d'une réorientation vers un Master de Langues et Lettres ne pourra accéder au master correspondant que s'il apporte la preuve de la maîtrise suffisante de la deuxième langue requise dans le programme.

Par ailleurs, la langue de la mineure ne pourra jamais être la même que celle déjà au programme de l'étudiant. En outre, la mineure étant constituée d'Unités d'Enseignement appartenant à une autre discipline, les horaires de l'ensemble de l'année académique, en ce compris ceux des périodes d'évaluations peuvent comporter des chevauchements.

Qu'est-ce qu'un module d'option ?

Un module d'option permet d'approfondir sa formation en développant des connaissances et compétences directement liées à la discipline principale.

Quand peut-on choisir une mineure ou un module d'option ?

La mineure et le module d'option sont répartis sur le deuxième et le troisième bloc du cycle du bachelier. Le choix s'opère au moment de l'inscription à la poursuite du cycle du bachelier.

Il est important de noter que ce choix engage l'étudiant pour l'ensemble de son bachelier.

Le mémoire de fin d'études

Nous vous invitons à consulter, via l'intranet de la Faculté, le règlement général des études qui reprend les dispositions règlementaires à respecter.

Un mémento sur le mémoire, propre à votre filière d'enseignement, détaille les modalités spécifiques et les exigences du jury à prendre en compte lors de l'élaboration de votre travail. Contactez votre secrétariat de filière pour plus d'informations.

Qu'est-ce qu'un mémoire de fin d'études ?

Il s'agit d'un travail original qui démontre les capacités de l'étudiant à traiter d'un sujet de son choix dans le respect de l'approche et des méthodes scientifiques qui lui ont été enseignées et en manifestant l'esprit critique qui convient.

La note obtenue pour un mémoire intervient à concurrence de 20 crédits (ou 25 crédits pour certains cursus).

Ces pondérations matérialisent l'importance que l'Université accorde à cet exercice. Mais le mémoire doit aussi, et avant tout, constituer pour chacun une occasion unique d'approfondir un sujet suivant une démarche qui doit procurer satisfaction, épanouissement et fierté.

Les deux types de mémoire

MÉMOIRE ACADÉMIQUE OU MÉMOIRE D'ÉTUDE

Il s'agit d'un mémoire universitaire classique : l'étudiant choisit un sujet ainsi qu'une ou plusieurs questions de recherche et entreprend des recherches tant bibliographiques que de terrain pour y apporter un éclairage rigoureux et innovant.

MÉMOIRE D'APPLICATION

Il s'agit d'un mémoire comprenant un ensemble cohérent de trois travaux distincts :

- une synthèse documentaire, qui revêt la même forme qu'un mémoire académique et présente le sujet, l'objet ou la problématique (explication, contexte, enjeux, etc.).
- une partie "application" consistera, selon le genre, en un fichier, un support imprimé, un enregistrement sonore, un site web, un DVD ou un rapport écrit relatant le projet d'animation.

- un exposé méthodologique, qui présente une explication détaillée de la démarche suivie pour l'exécution de cet exercice pratique. Il est entendu que cet exposé doit présenter les mêmes qualités de rigueur que tout autre mémoire. Le directeur déterminera avec l'étudiant les parts respectives de travail entre volets "mémoire" et volet "d'application", le second ne pouvant dépasser la moitié de la charge totale de travail.

Étapes dans la réalisation d'un mémoire

En raison de la diversité des sujets, des contraintes et des approches qui caractérisent les mémoires, il est impossible de décrire "la" démarche universelle qui conviendrait à chacun. Tout au plus peut-on donner quelques repères :

- définition de l'objet d'étude, puis du sujet du mémoire qui contient les aspects de l'objet choisi qu'on se propose d'étudier.
- recherche exploratoire préliminaire : sources, documents, contacts, études, "état de l'art".
- définition des objectifs (sous forme d'hypothèses, de questions ou simplement en proposant une synthèse) et formulation de la question de recherche.
- définition de la méthodologie : protocole expérimental, enquête de terrain, dispositif d'analyse, exploration de sources ou combinaison de ces éléments.
- recherche bibliographique et documentaire ciblée.
- exécution de la méthodologie et traitement des résultats.
- structuration et intégration des informations et des éléments accumulés afin de remplir les objectifs : tester les hypothèses, répondre aux questions, etc.
- rédaction du mémoire proprement dit.

CHOISIR UN SUJET DE MÉMOIRE ET DÉFINIR UNE/DES QUESTION(S) DE RECHERCHE

Sauf dérogation du Jury, le sujet du mémoire doit porter sur une des matières inscrites au programme de la filière.

Chaque filière a ses spécificités et organise des séances d'informations régulièrement. Toutefois, vous pouvez déjà considérer certains facteurs décisifs dans le choix de votre sujet :

- La préparation du mémoire représente une charge de travail considérable et monopolisera une partie importante de votre temps durant des mois. Il est donc recommandé de choisir un sujet qui vous passionne et vous interpelle.

- Le mémoire permet aussi à l'étudiant d'examiner un secteur d'activités ou un environnement professionnel en particulier : un plus pour son insertion professionnelle.
- Le sujet devra être calibré en fonction de différentes contraintes : le temps disponible, le volume imposé, ... Il faudra également anticiper les obstacles matériels et logistiques inhérents à ce type de travail : disponibilité des interlocuteurs ou du corpus, déplacements, matériel spécifique...
- Pour définir sa démarche, ses objectifs, et guider les recherches, il est nécessaire de formuler une ou plusieurs "questions de recherche" qui devront figurer sur le formulaire de proposition de mémoire.

FORME GÉNÉRALE DU MÉMOIRE

Le nombre de pages d'un mémoire académique est compris entre 80 et 100 pages (sans compter la bibliographie et les annexes).

Le volume d'un mémoire d'application peut varier en fonction de la nature du travail, mais la "synthèse documentaire" comme "l'exposé méthodologique" ne devraient pas dépasser 50 pages chacun.

Pour une information complète sur la forme et la structure imposées, rendez-vous auprès de votre secrétariat de filière.

Les mémoires sont à rendre en version électronique uniquement.

SOURCES BIBLIOGRAPHIQUES ET DOCUMENTAIRES

La qualité des sources est d'une importance primordiale : les sources doivent être les plus appropriées, les mieux adaptées, les plus spécialisées et les plus fiables. L'accessibilité d'une source n'est pas un critère recevable.

Le recours aux sites web, blogs et autres wikis est à éviter, sauf ponctuellement, à titre complémentaire et lorsque ce type de source est justifié. Par exemple, il n'est pas acceptable de s'appuyer sur Wikipedia.

FORMALITÉS ADMINISTRATIVES

Les formalités administratives varient selon les cursus. Elles sont détaillées dans les mémentos de chaque filière. Elles doivent être scrupuleusement respectées pour assurer la recevabilité du mémoire.

Le non-respect des délais de dépôt du sujet ou du mémoire est une condition suffisante de non-réussite du mémoire en délibération.

Les étudiants qui ont choisi le mémoire d'application peuvent faire valoir des raisons impérieuses liées à la réalisation de la partie pratique (tournage, déplacements, ...) pour reporter la remise de leur mémoire. Ces raisons doivent être approuvées par le directeur du mémoire.

NOTATION DU MÉMOIRE

Le seuil de réussite du mémoire est fixé à 10/20.

PLAGIAT : DANGER !

[HTTPS://BIB.ULB.BE/FR/SUPPORT/BOITE-A-OUTILS/ EVITEZ-LE-PLAGIAT](https://bib.ulb.be/fr/support/boite-a-outils/evitez-le-plagiat)

Utiliser des écrits d'autrui sans mention d'emprunt, c'est se les attribuer au détriment de leurs créateurs. Le plagiat est donc un vol, un pillage d'idées et de théories.

Même si des idées ou des informations émanant d'autrui sont souvent intégrées dans la plupart des travaux personnels et des mémoires, il convient de respecter scrupuleusement les conventions de citation permettant d'attribuer à leur auteur, non seulement les citations textuelles, mais aussi, de manière plus large, les idées, concepts, interprétations, théories ou simplement informations.

En vous rendant coupable de plagiat, vous vous exposez à des sanctions pouvant aller du simple refus de votre travail à l'ajournement total, voire même à l'exclusion de l'Université.

Un étudiant soupçonné de fraude peut être amené à montrer sans délai les preuves du caractère personnel de son travail (notes, brouillons, fiches, manuscrits, ...). Il est donc indispensable de conserver précieusement tous vos documents de travail.

En pratique, les recommandations complètes sont détaillées dans les mémentos des filières.

La mobilité

Le service de la mobilité étudiante (SME) organise des sessions d'information, en en début d'année académique, destinées à tous les étudiants désireux de suivre un programme d'échange.

Des permanences d'information sont également organisées par certaines filières.

Mobilité par départements

Pour le Département de Langues et Lettres, vous retrouvez toutes les informations nécessaires sur cette page : <https://ltc.ulb.be/nos-departements-d-enseignement/departement-de-langues-et-lettres/mobilite>

Pour le Département des Sciences de l'Information et de la Communication, vous retrouvez toutes les informations nécessaires sur cette page : <https://ltc.ulb.be/nos-departements-d-enseignement/departement-des-sciences-de-l-information-et-de-la-communication/mobilite>

Pour l'École de Traduction et Interprétation ISTI-Cooremans, Vous retrouvez toutes les informations nécessaires sur cette page : <https://ltc.ulb.be/nos-departements-d-enseignement/ecole-de-traduction-et-interpretation-isti-cooremans/mobilite-out>

Conditions d'admission

Pour participer à un échange en cours du cycle du bachelier, l'étudiant doit avoir validé au moins 120 crédits du programme du cycle.

Chaque filière détermine le quadrimestre et le cycle durant lesquels sont organisés les départs. Chaque filière peut également évaluer les circonstances selon lesquelles un départ peut être anticipé ou postposé en fonction des crédits déjà acquis par l'étudiant et également en fonction des prérequis exigés.

Les étudiants, sauf ceux de Traduction et Interprétation, doivent poser leur candidature et soumettre leur projet au coordinateur académique pour la mobilité, qui dépend de leur filière.

Les dispositions facultaires sont consultables sur le site web de la Faculté : <https://ltc.ulb.be/etudier-a-l-etranger>

Coordinateurs académiques pour la Mobilité étudiante :

FILIÈRE	COORDINATEUR ET COORDINATRICE	
Langues et Lettres anciennes	Emmanuel Dupraz	
Langues et Lettres françaises et romanes	Claudio Gigante	
Langues et Lettres modernes	Dorota Walczak (Out) Christophe Den Tandt (IN)	
Master en Linguistique	Philippe Kreutz	
Master en Journalisme	David Domingo	
Master en Communication		
Master en Arts du spectacle	Écriture et analyse cinématographiques	Dominique Nasta
	Spectacle vivant	Karel Vanhaesebrouck
Master en Communication multilingue	-	
Master en Sciences et Technologies de l'Information et de la Communication	Françoise Rossion	
Bachelier en Traduction et interprétation	Coordination	Patricia De Cocq
	Russie	Oksana Kozlova
	Royaume Uni, Irlande, Canada, Etats-Unis	Patricia De Cocq Véronique Gigot
	Pays de langue arabe	Mohsen Hantout
	Pays-Bas, Roumanie, Pologne, République Tchèque, Belgique néerlandophone	Dieter Hermans Roland Lousberg
	Espagne	Cristina Lopez-Devaux Géraldine Pardonche
	Italie, France, Suisse, Canada Francophone	Etienne Schelstraete
	Allemagne, Autriche	Sabine Schmitz
	Chine, Taiwan	Zhengyi Zhao (Out) Muriel Guilmot (In)

Destinations

Les destinations varient en fonction de la discipline que vous étudiez. En plus des Erasmus, des destinations hors Europe sont aussi accessibles.

Pour de plus amples renseignements sur les différents programmes d'échanges (Convention de coopération, Erasmus Belgica, CREPUQ), contactez le Service de Mobilité Étudiante.

Vous pouvez également consulter la plateforme MoveOn : <https://ulb.moveon4.com/publisher/7/fra>. Un test d'admission ou de niveau de la langue du pays choisi peut être exigé avant le départ.

Formalités

DÉPÔT DE CANDIDATURE

Les candidatures sont à déposer, l'année académique précédant le départ, via un formulaire en ligne. Le lien vers le formulaire et les deadlines seront fournis à l'issue des séances d'information organisées par les filières / départements concernés par une mobilité OUT. Le dossier devra contenir, outre les renseignements personnels de l'étudiant, une lettre de motivation, les relevés de notes des années précédentes ainsi qu'un plan d'étude (appelé Learning Agreement).

Pour les destinations hors Europe qui ne sont pas liées à une convention facultaire, le dossier sera soumis à l'approbation de l'ULB et de l'université d'accueil.

En cas de réponse favorable, l'étudiant sera recontacté par sa filière / son département ainsi que par le Service de la mobilité étudiante (SME) afin de compléter les démarches en matière de bourse liée à la mobilité et de plan d'étude. Ces exigences peuvent varier en fonction de l'université choisie.

INSCRIPTION

Attention : N'oubliez pas de renouveler votre inscription à l'ULB : afin de bénéficier d'un programme d'échange, vous devez obligatoirement être inscrit régulièrement à temps plein à l'ULB et avoir payé le montant des droits d'inscription et ce quelles que soient la période et la durée de votre séjour.

Le programme d'échange prévoit que vous n'avez pas de frais d'inscription dans votre université d'accueil.

Si vous n'êtes pas à l'ULB au 1er quadrimestre, vous devrez communiquer à votre coordinateur vos choix d'options exactement comme l'ensemble des étudiants.

LEARNING AGREEMENT ET PROGRAMME DE COURS

Votre Learning Agreement est l'ensemble des cours que vous suivrez dans votre université d'accueil. Il doit être validé par les deux coordinateurs académiques (ULB et université d'accueil). Vous complétez les formulaires requis une fois que vos choix auront été validés par votre coordinateur à l'ULB. Pour chaque cours que vous souhaitez suivre et valider, vous devrez indiquer son mnémonique, son intitulé complet (formulé dans la langue d'origine), sa valeur en ECTS et la langue dans laquelle le cours est donné.

Assurez-vous qu'une évaluation est bien organisée pour chacun des cours que vous avez choisis : s'il n'y a pas d'évaluation, les ECTS affectés au cours ne pourront pas vous être crédités.

La Faculté impose à tous ses étudiants partis en programme d'échanges de transmettre, en plus du Learning Agreement exigé par l'Agence Erasmus+ et remis par le Service de mobilité étudiante, son programme complet de cours (fichier Excel) à son secrétariat de filière. Ce programme de cours sera validé en jury de filière.

Par "programme de cours complet", on entend les cours suivis à l'ULB et les cours suivis dans l'université d'accueil pour l'année académique entière.

Une fois que vous aurez obtenu l'accord de votre coordinateur sur vos choix de cours, vous pourrez établir votre plan d'étude définitif. Attention : le mémoire doit impérativement être déposé et évalué à l'ULB. Cette remarque vaut également pour les stages organisés par certaines filières.

DURANT LE SÉJOUR

Dès votre arrivée, prenez contact avec le coordinateur de votre université d'accueil, il vous aidera dans l'élaboration de votre plan d'étude définitif. Vous aurez 5 semaines pour le faire valider par votre coordinateur ULB, qui aura ensuite 2 semaines supplémentaires pour donner son accord (7 semaines au total).

Vérifiez que vous n'omettez aucune formalité administrative vis-à-vis de votre université d'accueil et vis-à-vis de l'ULB. Ces formalités peuvent varier d'une université à l'autre et parfois être très lourdes. Dans certains cas, on ne vous laissera pas assister aux cours tant que votre dossier administratif ne sera pas complet.

Les formalités propres à l'ULB sont communiquées par le Service de mobilité étudiante et par la Faculté. L'étudiant dont le dossier est incomplet au retour risque de devoir retourner dans son université d'accueil pour récupérer les parties manquantes ou une sanction administrative (entraînant un doublement d'année).

Respectez toutes les demandes de vos coordinateurs. Certains d'entre eux vous remettront un mémento propre à votre filière dont vous devrez tenir compte.

LE STAGE INTERNATIONAL ERASMUS PLACEMENT+TRAINEESHIPS

Idéal pour améliorer ses compétences, vivre en immersion linguistique et culturelle et renforcer un CV, le programme Erasmus+ Traineeships permet de bénéficier d'une bourse Erasmus afin de participer aux frais de séjour lors d'un stage que l'étudiant accomplit durant ses études.

Ce programme Erasmus est exclusivement réservé aux étudiants ayant un stage officiellement prévu dans leur programme d'étude.

Il faut donc que le stage :

- soit officiellement comptabilisé pour un nombre de crédits ECTS précis (minimum 7 ECTS) dans le cursus diplômant de l'étudiant
- dure 58 jours minimum et 360 jours maximum, sous réserve d'une approbation pour les stages de plus de 6 mois
- ne soit pas inclus au milieu d'un séjour d'études Erasmus
- soit prévu dans les destinations "Erasmus" traditionnelles (soit les 28 États membres de l'UE + la Norvège, l'Islande, la Turquie, le Liechtenstein et l'Ancienne république yougoslave de Macédoine)

Pour en savoir plus au sujet des conditions et des procédures d'octroi d'une bourse Erasmus+ Traineeship, vous pouvez vous rendre sur l'intranet de l'ULB à l'adresse suivante : <https://etudiant.ulb.be/fr/programme-d-echanges/etudiants-outgoing/stages-erasmus>

Gloria Cavasin, Service de mobilité étudiante (SME)
gloria.cavasin@ulb.be

Vous pouvez aussi contacter votre secrétariat de filière.

Évaluation des enseignements et des enseignants par les étudiants

**[HTTPS://WWW.ULB.BE/FR/
AIDES-SERVICES-ET-ACCOMPAGNEMENT/
VOTRE-AVIS-COMPTE](https://www.ulb.be/fr/aides-services-et-accompagnement/votre-avis-compte)**

La Faculté encourage ses étudiants à répondre au questionnaire anonyme de l'ULB pour l'évaluation des enseignements, à l'issue de chaque période d'évaluations.

Et après ?

Enseigner

Trois possibilités s'offrent à celles et ceux qui désirent enseigner : le Master à finalité didactique, l'Agrégation de l'Enseignement Secondaire Supérieur (AESS) et le Certificat d'Aptitude Pédagogique Approprié à l'Enseignement Supérieur (CAPAES)

Vous trouverez plus d'informations via le lien suivant : <https://education.ulb.be/>

ENSEIGNER EN SECONDAIRE SUPÉRIEUR :

Deux possibilités sont offertes pour être porteur du titre d'agrégé de l'enseignement secondaire supérieur et avoir accès au métier de professeur dans l'enseignement obligatoire :

- le Master à finalité didactique dans lequel est intégré l'AESS;

L'étudiant ayant réussi un Master à finalité didactique est automatiquement proclamé agrégé de l'enseignement secondaire Supérieur.

La liste des masters à finalité didactique est disponible sur la page <https://education.ulb.be/enseignement-obligatoire>

- la formation d'AESS, après un Master sans finalité didactique.

Ces deux parcours offrent la même formation, avec des programmes équivalents et donnent accès aux mêmes titres.

Les titulaires de l'AESS peuvent aussi accéder au métier de formateur dans les secteurs public ou privé.

Les étudiants qui souhaitent enseigner, dès l'année suivante, doivent être en possession du titre requis au plus tard le 1er septembre de l'année académique et doivent donc avoir clôturé leur Master à finalité didactique ou leur agrégation en première session.

ENSEIGNER EN HAUTE ÉCOLE :

Il n'est pas nécessaire de détenir un titre pédagogique pour postuler dans l'enseignement supérieur non universitaire, mais il faut réussir le CAPAES (incluant la formation théorique et la présentation d'un dossier professionnel devant un jury externe) dans un délai de 6 ans pour être nommé dans un emploi vacant.

La liste des CAPAES en Faculté LTC est disponible dans le catalogue des formations : https://www.ulb.be/servlet/search?q=CAPAES&l=o&beanKey=beanKeyRechercheFormation&RH=1571625036018525&s=FACULTE_ASC&structure=STRUCTFRLTC

L'INSCRIPTION

L'admission en Master à finalité didactique ou à l'AESS est soumise à conditions.

L'inscription doit être finalisée au plus tard le 30 septembre de l'année académique. La procédure d'inscription à l'AESS et au CAPAES est identique que pour les bacheliers et les masters. Pour plus d'informations, consultez la page <https://www.ulb.be/fr/inscriptions>.

LE PROGRAMME

Le programme détaillé est disponible dans le catalogue des programmes de l'ULB : https://www.ulb.be/servlet/search?q=&l=o&beanKey=beanKeyRechercheFormation&RH=1571625036018525&s=FACULTE_ASC&typeFo=AG&typeFo=CAPAES&structure=STRUCTFRLTC

L'ÉVALUATION DES STAGES

Attention : les stages doivent être terminés et réussis en première session.

LES INFORMATIONS PRATIQUES

- le programme des cours : <https://ltc.ulb.be/nos-formations>
- les mémento de l'AESS et du CAPAES : <https://ltc.ulb.be/enseigner-aess-et-capaes>
- les valves des horaires au UB3 (Bâtiment U - Campus du Solbosch) et les valves des filières pour les cours de spécialité.
- le secrétariat de l'AESS pour les cours de la formation générale et le secrétariat de votre filière pour les cours de spécialité et les stages.

Marie-Eve Damar, formation des enseignants en Faculté
marie-eve.damar@ulb.be

Benoît Bolliandi, formation des enseignants à l'ULB
Bureau DB9-140 - Campus du Solbosch-Bâtiment D
02 650 66 93
aess-capaes@ulb.be

Le Master de spécialisation en Sciences du langage

La Faculté propose, en co-diplômation avec l'UMons, un Master de spécialisation en Sciences du langage. Cette formation vise à donner à l'étudiant une formation de haut niveau assurant, d'une part, sa maîtrise du cadre général des sciences du langage et d'autre part sa spécialisation dans un secteur déterminé.

Valérie Elu, UMons

+32 (0)65 37 31 38

info.irstl@umons.ac.be

<https://web.umons.ac.be/langage/fr/enseignement/offre-de-formation/>

Le Doctorat

La réalisation d'une thèse de doctorat s'étale sur quatre ou six années durant lesquelles le doctorant est encadré et guidé par des chercheurs spécialisés dans le domaine étudié. À l'issue de la rédaction de la thèse, la soutenance privée permet d'estimer la qualité du travail avant d'être présenté lors d'une soutenance publique qui aboutit à la délivrance du grade de Docteur.

Jean Van Oycke, Service de la recherche en Faculté

Bureau AZ2.114, - Campus du Solbosch, Bâtiment A

+32 (0)2 650 29 68

recherche.LTC@ulb.be

<https://ltc.ulb.be/la-recherche-en-ltc>

L'INSCRIPTION

La première inscription au doctorat se fait via un formulaire en ligne disponible sur la page web du service des inscriptions consacrée au doctorat: <https://www.ulb.be/fr/deposer-votre-candidature/doctorat>

Si vous êtes ressortissant de l'Union Européenne, votre dossier d'admission doit être communiqué à Mme Sandie DELNOY (doctorat. LTC@ulb.be) pour le 31 octobre au plus tard.

Si vous êtes ressortissant d'un pays hors de l'Union Européenne, votre dossier d'admission doit alors être transmis à Mme Carine FANIEL (carine.faniel@ulb.be), gestionnaire des dossiers d'inscription au doctorat auprès du Service des Inscriptions de l'Université, pour le 31 octobre au plus tard. Dans ces deux cas, le montant de l'inscription s'élève à 835€.

LA RÉINSCRIPTION

Les dossiers de réinscription se font à l'aide du formulaire ad hoc disponible sur la page web du Service des inscriptions de l'Université

consacrée au doctorat : www.ulb.be/enseignements/inscriptions/inscription-doctorat.html. Ils doivent être déposés auprès de Mme Sandie DELNOY (doctorat.LTC@ulb.be) pour le 15 octobre au plus tard.

La réinscription est annuelle et son montant s'élève à 32€.

LES RÈGLEMENTS

Le doctorat est régi par un règlement et une charte. Les règlements sont spécifiques à chaque faculté ou, le cas échéant, à chaque domaine de recherche. Les règlements consacrés à la Faculté et au domaine en Art et Sciences de l'Art sont disponibles sur : <https://ltc.ulb.be/doctorat/reglement-du-doctorat>

LE FINANCEMENT DU DOCTORAT

La réalisation d'une thèse peut être financée par des bourses et/ou des mandats octroyés par l'ULB ou par des institutions extérieures (FNRS, etc.). N'hésitez pas à nous contacter à l'adresse recherche.LTC@ulb.be pour toutes questions relatives à ce type de financement.

LA FORMATION DOCTORALE ET LES ÉCOLES DOCTORALES

Lorsqu'un doctorant entame sa thèse, il est dans l'obligation de s'inscrire à la formation doctorale.

Celle-ci permet d'initier les jeunes chercheurs à des activités liées à la recherche scientifique en participant activement à des colloques ou encore en côtoyant et en rencontrant des spécialistes de leur domaine de recherche. Ces activités correspondent à des hauteurs de crédits différentes. Pour être validée, une formation doctorale doit comptabiliser au minimum 60 crédits d'activités scientifiques. Elles peuvent être proposées ou, pour certaines, imposées, par les écoles doctorales. Les écoles doctorales, gérées par le FNRS, sont des entités interuniversitaires qui encadrent les doctorants dans leur formation doctorale tout en favorisant un dialogue entre institutions partenaires.

Les domaines de recherche étudiés au sein de la Faculté sont représentés par quatre écoles doctorales :

- École doctorale en Langues, Lettres et Traductologie (ED3bis)
Représentantes ULB : Emmanuelle Danblon, Pascaline Merten
- École doctorale en Sciences de l'Information et de la Communication (ED6)
Représentante ULB : Laura Calabrese
- École doctorale en Art et Sciences de l'Art (ED20)
Représentant ULB : Manuel Couvreur
- École doctorale en Arts du spectacle et Technique de Diffusion et de Communication
Représentante ULB : Muriel Andrin

NOS CENTRES DE RECHERCHE :

En s'inscrivant au doctorat, le doctorant doit également se rattacher à l'un des cinq centres de recherche de la Faculté :

- TRADITAL: Centre de recherche en traduction-interprétation, didactique et traitement automatique des langues

Directeur: Vincent Louis

+32(0)2 650 32 11
tradital@ulb.be
<http://tradital.ulb.be>

- LaDisco: Centre de recherche en Linguistique

Directeur: Philippe De Brabanter

+32(0)2 650 66 78
ladisco@ulb.be
<http://ladisco.ulb.ac.be>

- PHILIXTE: Centre de recherche en études littéraires, philologiques et textuelles

Directrice: Laurence Brogniez

+32(0)2 650 24 94
philixte@ulb.be
<http://philixte.ulb.ac.be>

- ReSIC: Centre de recherche en Sciences de l'Information et de la Communication

Directeur: David Domingo

+32(0)2 650 49 85
resic@ulb.be
<http://resic.ulb.ac.be>

- CiASp: Centre de recherche en Cinéma et en Arts du Spectacle

Directeur: Karel Vanhaesebrouck

+32(0)2 650 42 42
ciasp.LTC@ulb.be
<http://ciasp.ulb.be>

Campus, localisation des auditoires et repérage des locaux

[HTTPS://WWW.ULB.BE/FR/PLANS-ET-ACCES](https://www.ulb.be/fr/plans-et-acces)

Comment lire les codes des locaux ?

Exemple:

S.AZ1.101

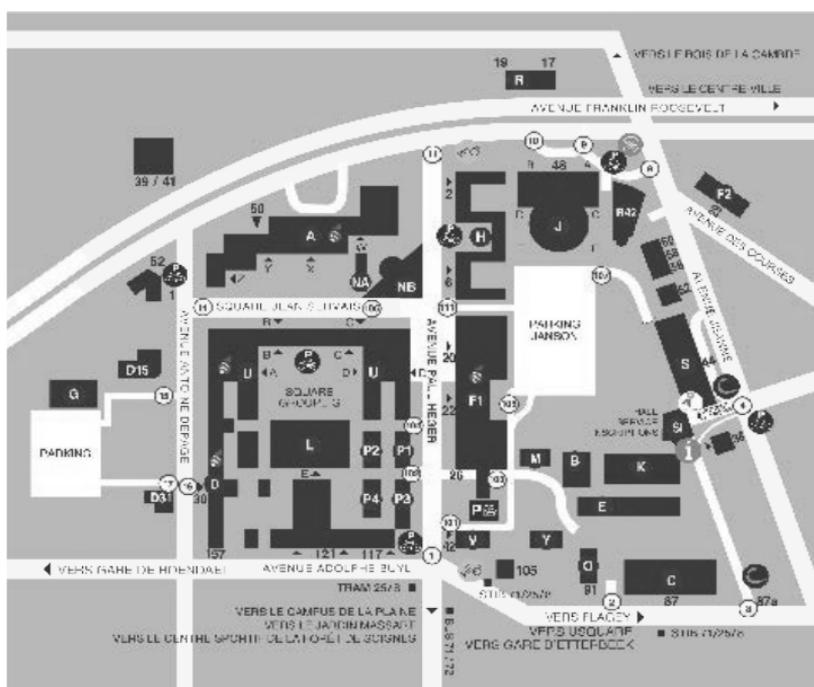
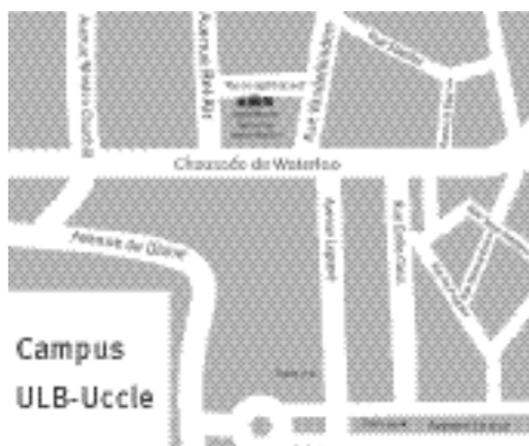
S > désigne le campus (Solbosch)

A > désigne le bâtiment

Z > la porte du bâtiment

1 > le niveau

101 > le local



UNIVERSITÉ LIBRE DE BRUXELLES

ULB

Guide de l'étudiant·e

informations générales

2021-2022



informations
facultaires



Mémento universitaire

Guide de l'étudiant

Année académique 2021-2022

Le libre examen

Dans ULB, il y a le « **L** » de **libre**. Que signifie-t-il pour nous ? Il renvoie à la pratique du libre examen, celle de l'homme libre, qui ne se soumet à aucun dogme, à aucune idée totalitaire, quelle qu'elle soit.

Ce « **L** » de **liberté** signifie donc que nous nous engageons moralement à ce que notre conscience reste toujours libre. Cela signifie que dans leurs enseignements, les professeurs de notre université vont vous éveiller à l'esprit critique et vous former à cette pratique du libre examen.

« L'Université libre de Bruxelles fonde l'enseignement et la recherche sur le principe du libre examen.

Celui-ci postule, en toute matière, le rejet de l'argument d'autorité et l'indépendance de jugement. »

(article 1er des statuts de l'ULB)

Depuis sa création, notre Université a cultivé la flamme de la liberté; elle s'est toujours montrée indépendante et **engagée** dans tous les grands combats de la démocratie, des libertés individuelles et du respect des droits de l'Homme.



www.ulb.be/fr/l-universite/l-ulb-s-engage

Mé morandum personnel

Nom :

Prénom :

Adresse privée :

Adresse du kot :

.....

GSM :

E-mail :

En cas d'urgence,
veuillez prévenir :

.....

Au verso de la brochure, vous trouverez les informations générales sur votre Faculté.

Remarque générale : l'utilisation des termes de ce guide est épïcène, c'est-à-dire que les termes sont utilisés au masculin uniquement pour fluidifier la lecture.

Table des matières

L'étudiant à l'ULB

Que devez-vous faire d'emblée ?	8
Vérifier les informations sur votre carte d'étudiant	8
Activer votre ULB ID personnel	8
Consulter le portail MonULB	8
L'appli Mobile MonULB	8
Consulter votre horaire de cours	9
Accéder à l'Université Virtuelle	9
Consultez vos fiches de cours	9
Que pouvez-vous faire pour nous aider à améliorer la qualité de nos services ?	10

Que devez-vous savoir ?

Vos droits et vos obligations	10
Règlement général des études et de discipline	10
Charte pédagogique	11
Paiement des droits d'inscriptions	11
Documents d'information, formulaires et attestations	11
Procédures pouvant être effectuées après l'inscription principale	12
Délibérations et proclamations des résultats	12
Maîtrise de la langue française	12

L'organisation de l'ULB

L'organisation et la gestion de l'ULB	13
Le Conseil d'administration et le président du CA	13
Le Conseil académique (COA) et le recteur	14
Les Conseils facultaires et les doyens	14
La participation étudiante et les élections	14
FEF	15

Organisation des études à l'ULB	15
Décret « Paysage » en Communauté française: bon à savoir	15
En quelques mots	15
Comment ça marche ?	16
Et après ?	16

Les Services aux étudiants

A – Votre campus, au quotidien	17
S'installer. S'inscrire	17
Auditoires	17
Campus	18
Accès	19

Se loger	20
Restaurants et commerces	20
La sécurité (Service protection et sécurité & objets perdus) ...	21
Sécurité informatique	21
Règlement général sur la protection des données	22
Le Service des assurances	22
B – Des aides, tout au long de vos études	23
Le Service social étudiants (SSE).....	23
Étudiant.e.s transgenres.....	23
Les étudiants à besoin spécifique/en situation de handicap (EBS ESH)	24
ULB Desk Refugees	24
Le Service InfOR-études	24
Le Service médical.....	25
L'asbl Aimer à l'ULB.....	25
PsyCampus	25
cash ^e - risques de harcèlement.....	26
Les Crèches.....	26
ULBJob	26
Le Tutorat (asbl Schola ULB).....	27
C – Étudier, en mettant toutes les chances de son côté	28
Promotion de la réussite.....	28
Blocus assisté	28
Notes de cours en ligne.....	28
Accès aux salles informatiques.....	29
Bibliothèques de l'ULB (Library & Learning Centres).	29
Carte « de lecteur »... et carte « de paiement et d'accès ».....	31
Les lieux d'étude à votre disposition	31
Le Plan Langues & autres appuis	31
Les Archives et la Réserve précieuse.....	32
Les Éditions de l'Université.....	32
Les Presses universitaires de Bruxelles asbl (Librairies).....	32
Le Service de mobilité étudiante	33
D – Vivre l'Université, intensément	34
S'informer	34
Le Bureau des étudiants administrateurs (BEA).....	35
Les Cercles et Associations étudiantes.....	35
Le Service Environnement & Mobilité.....	35
Le Student Green Office	36
ULB Culture	36
Le Réseau des musées.....	37
PointCulture ULB.....	37
ULB Sports	37
ULB... demain Alumni !.....	38
E – Quelques liens utiles	38

Au verso, votre mémento facultaire



Que devez-vous faire d'emblée :

1. Vérifier les informations sur votre carte d'étudiant
2. Activer votre ULB ID personnel
3. Consulter le portail MonULB
4. Consulter votre horaire de cours
5. Consulter l'Université Virtuelle

L'ULB & VOUS

Que devez-vous faire d'emblée ?

Vérifier les informations sur votre carte d'étudiant

Après le paiement des droits d'inscription, vous avez reçu votre carte d'étudiant. Il est très important que vous vérifiez les différentes mentions qui y sont reprises.

Si vous constatez une erreur, faites une demande de modification directement sur votre portail sous la rubrique « mon secrétariat virtuel », « mes données personnelles ».

Activer votre ULB ID personnel

Tout étudiant (pré) inscrit à l'ULB reçoit une adresse e-mail délivrée par l'Université ainsi qu'un accès à toute une série de fonctionnalités décrites ci-dessous. Il est indispensable que l'étudiant active ce ULB ID pour obtenir un accès aux canaux officiels de communication de l'Université que sont le portail MonULB, l'Université Virtuelle et son adresse électronique ULB.

Les étudiants de l'Université ont accès aux ordinateurs dans les salles informatiques et dans les bibliothèques.

Pour activer votre ULB ID (votre compte utilisateur personnel), rendez-vous sur la page : www.ulb.be/tools/pam

Consulter le portail MonULB

Le portail MonULB est l'un des canaux officiels d'information et de communication vers l'ensemble des étudiants. Il vous permet d'accéder, à tout moment, à tous les services et à toutes les ressources de l'Université libre de Bruxelles. Vous y retrouverez aussi toutes les informations qui vous concernent directement (programme de cours, valves électroniques, horaires, e-mail, Université Virtuelle, secrétariat virtuel, accès aux ressources informatiques...). Sur cet espace en ligne qui vous est propre, vous pouvez également ajouter des pages pour les services qui vous intéressent plus particulièrement (bibliothèques, sports...).

Pour découvrir toutes les fonctionnalités de MonULB, rendez-vous sur monulb.be.

Attention, le login et le mot de passe permettant d'accéder au portail sont identiques à ceux de l'adresse e-mail ULB. Il est donc indispensable que votre adresse e-mail étudiant soit activée afin d'accéder à MonULB.

L'appli Mobile MonULB

L'ULB a développé une application maison à destination de ses étudiants ! Gratuite et téléchargeable sur l'App Store, Google Play et Windows Store. Elle permet notamment de consulter, de façon personnalisée, les horaires de cours et les annonces facultaires, de recevoir ses notes d'examens dès leur publication, directement sur smartphone ou sur tablette.

Consulter votre horaire de cours

Rendez-vous sur le portail MonULB :

Vous pouvez y consulter l'horaire de votre année d'études (et plus particulièrement celui de votre « série » si vous êtes inscrits à des travaux pratiques d'un cours ou d'un enseignant en particulier. Vous pouvez également consulter votre horaire de cours personnel directement via MonULB).

ATTENTION : les horaires et locaux peuvent rencontrer des changements de dernière minute. Il est donc conseillé de vous connecter très régulièrement sur le portail...

Accéder à l'Université Virtuelle (UV)

L'Université Virtuelle (uv.ulb.be/) est le campus virtuel officiel de l'ULB, où vous trouverez toutes les informations et documents (notes de cours, exercices, tests en ligne, tutoriels, podcasts, MOOCs...) liés à vos cours. Pour vous connecter, il vous suffit d'utiliser votre NetID (votre identifiant numérique ULB). Une fois connecté, vous aurez automatiquement accès à la liste de vos cours.

Attention, les matériaux hébergés au sein de l'UV sont protégés par le droit d'auteur. Veillez à ne pas les diffuser sur Internet (sur les réseaux sociaux par exemple) sans autorisation du titulaire, et ce d'autant plus que certains réseaux sociaux (comme Facebook) revendiquent des droits sur les données qui y sont publiées !

Consulter vos fiches de cours

Les « fiches cours » répondent au décret du 7 novembre 2013, lequel exige — dans un souci de transparence vis-à-vis de l'étudiant qui construit son programme progressivement — que chaque unité d'enseignement au sein d'un programme soit décrite de la façon la plus complète possible, avec une série d'informations allant de l'intitulé de cours aux modes d'évaluation, etc.

Ces informations sont également très utiles pour l'étudiant en mobilité qui construit son « learning agreement » avant son déplacement et qui a donc besoin de connaître ces éléments bien avant celui-ci.

Pour consulter ces fiches, rendez-vous sur l'offre de formation en ligne (www.ulb.be/programme). Chaque intitulé de cours est cliquable et vous donnera accès aux informations décrites plus haut.

NB : Nous vous invitons vivement par ailleurs à assister :

- à la Semaine d'accueil pour les nouveaux étudiants (SANE) qui est organisée du lundi 13 au vendredi 17 septembre sur tous les campus de l'Université. Vous y recevrez une série d'informations pratiques et utiles pour votre nouvelle vie d'étudiant. Vous trouverez plus de détail en visitant ce lien : www.ulb.be/sane
- à la première journée de cours qui est fixée au lundi 13 septembre.

Que pouvez-vous faire pour nous aider à améliorer la qualité de nos services ?

Nous vous invitons à répondre à l'enquête « nouveaux étudiants - votre entrée à l'université »



Tout au long de votre parcours à l'Université, vous serez invités à participer à des enquêtes qui ont pour objectifs d'améliorer votre parcours. Vous serez prévenus par mail et via l'espace dédié aux enquêtes menées par l'ULB sur la vie à l'Université.

Deux exemples :

- En tant que nouveaux étudiants à l'ULB, votre expérience nous intéresse déjà ! Nous vous invitons à répondre à l'enquête « votre entrée à l'Université » qui vous sollicitera 10 à 15 minutes. Cette enquête vise à mieux comprendre comment avez-vous choisi vos études ? Quelles sont les activités qui vous ont aidé dans ce processus de choix ? Comment vous y êtes-vous préparés ? ... Des questions porteront aussi sur votre parcours antérieur et celui des membres de votre famille. Vos réponses à ces questions sont importantes car elles nous permettent d'adapter notre système d'informations et les aides offertes aux étudiants.
- Vous serez sollicités dans le cadre de l'évaluation institutionnelle des enseignements par les étudiants. Cette enquête a lieu dès que les enseignements sont terminés, après les sessions de janvier et de juin. Chaque étudiant répond anonymement à un questionnaire pour chaque enseignement auquel il a participé, pour donner son appréciation sur les méthodes pédagogiques, sur les contenus, sur les méthodes d'évaluation. Après analyse, les résultats sont envoyés à chaque enseignant et assistant concernés et à la commission pédagogique de votre faculté (à laquelle des représentants étudiants participent). Il est essentiel que les étudiants et les enseignants y participent afin d'améliorer la qualité des enseignements donnés.

Pour l'ensemble de ces enquêtes, nous vous donnons RDV sur www.monulb.be pour accéder aux enquêtes vous concernant.

Que devez-vous savoir ? Vos droits et vos obligations

Règlement général des études et de discipline

Nous vous rappelons que vous vous êtes engagé à prendre connaissance du Règlement général des études. Celui-ci est consultable via le lien suivant : www.ulb.be/fr/documents-officiels/reglement-general-des-etudes

Problème disciplinaire, fraude, plagiat ? Le règlement de discipline de l'Université est explicite, des sanctions sévères peuvent être prises. Nous vous invitons à consulter ce règlement via le lien suivant : www.ulb.be/fr/documents-officiels/reglement-de-la-commission-de-discipline-relative-aux-etudiants

NB : Concernant le plagiat, un didacticiel de sensibilisation créé par les Archives & Bibliothèques de l'ULB est à votre disposition : bib.ulb.be/version-francaise/navigation/support/boite-a-outils/evitez-le-plagiat

Par ailleurs, tout étudiant devra se conformer aux dispositions sécuritaires

relatives aux activités d'apprentissage auxquelles il participe. Dans le cadre d'un stage, d'une mobilité, d'une activité organisée en dehors des murs de l'Université, l'étudiant se conformera aux dispositions réglementaires du partenaire.

Charte pédagogique

La charte pédagogique de l'ULB (2012) décrit l'idéal vers lequel l'ULB souhaite tendre en matière d'enseignement. Elle est composée de 3 parties : la première énonce les finalités de l'enseignement à l'ULB, définissant le profil de l'étudiant que l'université a pour ambition de former ; la seconde se penche sur les droits et les devoirs des enseignants ; la dernière enfin porte sur les droits et les devoirs des étudiants.

La charte pédagogique (www.ulb.be/fr/charte-pedagogique-de-l-ulb) est disponible en français et en anglais.

Paiement des droits d'inscriptions

Le paiement des droits d'inscription doit être effectué le plus rapidement possible après validation de l'inscription.

Les délais sont les suivants :

- Un montant de 50 euros est nécessaire pour confirmer l'inscription et doit être réalisé au plus tard le 31 octobre 2021. Les attestations d'inscription ne seront ainsi disponibles sur le portail — et la carte d'étudiant envoyée par courrier postal — qu'après réception du paiement de ce montant.
- le paiement du solde doit être réalisé pour le 1er février 2022. En cas de non-paiement à la date limite : vous n'aurez pas accès aux notes des examens ou ne serez pas, le cas échéant, délibéré.e; vous n'aurez plus accès à aucune activité d'apprentissage ni d'évaluation pour l'année académique en cours; aucun crédit ne sera acquis et l'année sera comptabilisée comme un échec dans votre cursus ; le solde des droits d'inscription restera dû à l'Université et aucune inscription ne sera possible l'année suivante dans aucun établissement d'enseignement supérieur sans règlement de la dette au préalable.

Les règles applicables aux étudiants boursiers sont décrites à la rubrique Service social étudiant.

Documents d'information, formulaires et attestations

Vous pouvez consulter l'ensemble des documents officiels de l'Université (conseil d'administration, règlements généraux, calendriers académiques, élections...) en visitant la page: www.ulb.be/fr/gouvernance/documents-officiels-1

Attestations

Les attestations d'inscription dont vous avez besoin en début d'année pour diverses procédures administratives (transports, mutuelles, allocations familiales) seront disponibles directement dans votre portail étudiant MonULB onglet « Mon secrétariat virtuel » -> « Mes attestations & carte étudiant provisoire » dès le paiement des 50 euros nécessaires à la confirmation d'inscription.

Vos relevés de notes et les attestations de réussite de cycle seront également disponibles directement dans MonULB après les délibérations.

Pour les autres types d'attestations, vous trouverez tous les renseignements utiles sur la page www.ulb.be/fr/inscriptions/attestations.

Procédures pouvant être effectuées après l'inscription principale

Certaines procédures peuvent être effectuées en début d'année après votre inscription principale (modification d'inscription, inscription complémentaire, allègement...). Vous trouverez toutes les informations sur ces diverses procédures sur la page www.ulb.be/fr/inscriptions/gerer-mon-inscription.

Nous vous invitons également à consulter la rubrique «Mes Documents» dans votre portail MonULB.

Enfin si vous avez des questions, si quelque chose ne vous semble pas clair, vous trouverez les réponses aux questions les plus couramment posées en consultant notre support FAQ (<https://support.ulb.be/fr/web/support/registrations>).

Délibérations et proclamations des résultats

Les autorités académiques constituent un jury pour chaque cycle d'études.

Celui-ci est chargé de proposer et valider les programmes individuels de l'étudiant tout au long du cycle, de sanctionner l'acquisition des crédits, de proclamer la réussite d'un programme d'études et de conférer le grade académique qui sanctionne le cycle correspondant.

Le jury délibère sur base des évaluations portant sur les acquis de chaque étudiant pour chacune des unités d'enseignement suivies durant l'année académique. Le jury statue souverainement et collégalement. Ses décisions sont motivées. Les décisions du jury sont communiquées aux étudiants via leur portail Monulb. Sur simple demande après les délibérations, l'étudiant reçoit son relevé de notes. Les règlements d'évaluations et des jurys sont disponibles sur la page du Greffe : www.ulb.be/fr/documents-officiels/reglement-general-des-etudes

Maîtrise de la langue française

L'étudiant qui désire s'inscrire aux épreuves d'un master à finalité didactique ou de l'agrégation de l'enseignement secondaire supérieur, et qui n'a pas obtenu son diplôme d'études secondaires ou un diplôme de l'enseignement supérieur dans un établissement dont la langue d'enseignement est le français doit, à moins d'en être dispensé, réussir l'examen de maîtrise de la langue française.

Pour en savoir plus sur l'inscription, les modalités, les dates d'épreuves...mais aussi les dispenses, rendez-vous sur : www.ulb.be/fr/conditions-d-acces/maîtrise-de-la-langue-francaise-master

L'organisation de l'ULB

L'organisation et la gestion de l'ULB

L'article premier de ses statuts organiques stipule que l'Université libre de Bruxelles fonde l'enseignement et la recherche sur le principe du libre examen. Celui-ci postule, en toute matière, le rejet de l'argument d'autorité et l'indépendance de jugement.

L'article deux des mêmes statuts énonce que l'Université fonde son organisation sur la démocratie interne, l'indépendance, l'autonomie et la solidarité. La démocratie interne postule la garantie de l'exercice des libertés fondamentales à l'intérieur de l'Université et la vocation des corps constitutifs de la communauté universitaire à participer, avec pouvoir délibératif, à la gestion de l'Université et au contrôle de cette gestion.

Conformément à ces deux articles, la gestion de l'Université est basée sur le principe de **la participation active de chacune de ses composantes**.

L'Université est dotée d'organes centraux que sont, principalement, le **Conseil d'administration et le Conseil académique**. La **décentralisation académique** se fait par les facultés et entités d'enseignement et de recherche indépendantes, elles-mêmes dotées d'un Conseil facultaire, d'École ou d'Institut. Chacune de ces instances dispose de commissions consultatives d'avis. Des **représentants des étudiants** participent à tous les niveaux de pouvoir.

Une Assemblée plénière (rassemblant le Conseil d'administration et le Conseil académique) comptant 46 membres effectifs se réunit au moins une fois par an; elle approuve, entre autres, les comptes annuels et le rapport d'activités de l'Université.

Le Conseil d'administration et le président du CA

Présidé depuis le 1er janvier 2016 par Pierre Gurdjian, le Conseil d'administration a en charge la gestion générale de l'Université, de ses finances, de son patrimoine et de ses infrastructures. Il établit le budget et les comptes annuels et fixe le cadre des personnels et des services. Il est composé de vingt membres, dont quatre étudiants et trois personnes représentatives de la vie sociale, politique, économique et culturelle du pays ayant témoigné de leur attachement à l'ULB. Le recteur y siège également.

Les membres du Conseil d'administration élisent le président du CA en dehors des membres de la communauté universitaire employés à plus d'un tiers par l'institution. Le mandat du président est de quatre ans, renouvelable une fois pour une même durée.

Le Conseil d'administration s'est constitué des commissions permanentes à compétence d'avis, dont la Commission des affaires sociales étudiantes (CASE) et la Commission culturelle (COCU). Il dispose également d'assemblées compétentes en matière informatique (le Conseil des besoins applicatifs – CBA et le Conseil de l'infrastructure informatique – C2I) et pour les infrastructures (Commission de la programmation et des investissements). D'autres instances existent encore. Toutes effectuent un travail préparatoire d'instruction de dossiers et de propositions de décisions. Le Conseil d'administration désigne la directrice générale ou le directeur général, assurant la direction de l'administration de l'Université, que celle-ci relève des facultés et entités ou des départements généraux. Ce poste est actuellement occupé par Mme Isabelle Mazzara.

Le Conseil académique (COA) et le recteur

Présidé actuellement par la rectrice, Annemie Schaus, le Conseil académique définit et exécute la politique académique et scientifique de l'Université : enseignement, recherche, relations internationales, formation continue, etc. Il nomme aux emplois du corps académique et du corps scientifique. Il est composé de vingt-six membres, dont six étudiants.

Le Conseil académique est également doté de **commissions permanentes à compétence d'avis**, dont le Conseil des études, le Conseil de la recherche et le Conseil des relations internationales. Il dispose également d'un Conseil de l'information documentaire et d'autres instances. Toutes exercent les mêmes fonctions de préparation de dossiers dans les matières qui les concernent. Le recteur ou la rectrice est élu par le corps académique pour une durée de quatre ans. Son mandat peut être renouvelé une fois, pour une même durée. La dernière élection a eu lieu au mois de septembre 2020. La nouvelle rectrice, Annemie Schaus, succède à Yvon Englert et est entrée en fonction à la rentrée académique de septembre 2020. Elle est issue de la Faculté de Droit et de Criminologie, qui relève des sciences humaines. La rectrice est l'autorité disciplinaire du corps académique, du corps scientifique et des étudiants. Une nouvelle élection se tiendra en 2024. Conformément aux statuts organiques, Mme Schaus pourra briguer un second mandat. «Selon le principe de l'alternance, tout candidat concurrent éventuel devra être issu d'une faculté des Sciences exactes.»

Les Conseils facultaires et les doyens

L'ULB comprend douze facultés et entités : Philosophie et Sciences sociales, Lettres, Traduction et Communication, Droit et Criminologie, Solvay Brussels School of Economics and Management, Sciences psychologiques et de l'éducation, Architecture La Cambre Horta, Sciences, École polytechnique de Bruxelles, Médecine, Pharmacie, Sciences de la motricité et École de Santé publique.

Dans les limites fixées par le Conseil d'administration et le Conseil académique, elles sont gérées par un Conseil facultaire, d'École ou d'Institut, présidé par un doyen (ou un président). La composition de ces organes est semblable à celle du CA et du COA, avec des représentants de tous les corps, dont des étudiants. Comme au niveau central, ces conseils disposent de commissions facultaires consultatives.

Pour être complet, mentionnons l'École interfacultaire de bioingénieurs (rattachée aux facultés des Sciences et de Polytechnique), ainsi que l'Institut d'Études européennes.

La participation étudiante et les élections

Depuis 1968, dans un souci de démocratie, les étudiants participent aux structures de décision de l'Université. Ils désignent, via le Conseil des étudiants, des membres appelés à siéger au Conseil d'administration et au Conseil académique et, par extension, dans les commissions d'avis. Ils élisent également des représentants dans les Conseils facultaires, d'École ou d'Institut.

Cette participation à la gestion de l'institution, avec voix délibérative, est un moyen idéal pour les étudiants de comprendre que la liberté s'associe nécessairement à la responsabilité. Des candidatures sont attendues pour chaque niveau de pouvoir. Les différentes élections ne sont valables que si un seuil minimum de participation est atteint.

Votre vote est indispensable à chaque élection

Une représentation étudiante est également assurée au niveau de la Communauté française (qui légifère en matière d'enseignement) par des organisations qui fédèrent diverses organisations locales. Une seule est actuellement reconnue: la Fédération des étudiants francophones (FEF).

FEF: www.fef.be

Organisation des études à l'ULB

« Décret Paysage » en Communauté française : bon à savoir

En novembre 2013, le parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a adopté un décret redéfinissant l'enseignement supérieur en Communauté française, encore appelé « décret Paysage ». Au-delà de modifications relatives aux structures institutionnelles de l'enseignement supérieur (création de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur, également dénommée ARES, chargée de coordonner l'enseignement supérieur, en Communauté française, création de 5 « pôles géographiques »), le décret Paysage définit une nouvelle organisation des études passant d'un système organisé en années d'études à un système fonctionnant par accumulation de crédits.

Ce décret poursuit le processus entamé il y a plus de 15 ans par le décret dit « de Bologne », qui harmonisait le fonctionnement de l'enseignement supérieur au niveau de l'espace européen. L'objectif poursuivi : harmoniser l'ensemble des systèmes universitaires et faciliter ainsi la mobilité des étudiants et des diplômés à travers l'espace européen.

Le décret Paysage ne change pas la structure des études qui restent organisées en 3 cycles – Bachelier, Master, Doctorat – ni la mesure de la charge de travail des étudiants qui reste exprimée en crédits – un crédit représentant forfaitairement une charge de 30 h consacrées à différentes activités d'apprentissage, que ce soit la participation à un cours magistral, une séance de laboratoire, des travaux en bibliothèques ou une étude personnelle.

En quelques mots

Une année d'études pour un étudiant à temps plein représente 60 crédits (c'est-à-dire une charge moyenne de 1800 heures de travail).

Les cursus initiaux sont constitués de deux cycles :

- le premier de 180 crédits conduit au titre de Bachelier.

Cette formation de base offre une approche générale de la discipline et vous permet de développer les capacités d'autonomie, d'esprit critique, de créativité... propres à la formation universitaire. Ce titre n'est pas professionnalisant.

- le second de 120 crédits conduit au titre de Master (avec l'exception des titres de médecin et médecin vétérinaire obtenus après un second cycle de 180 crédits et de plusieurs Masters organisés en 60 crédits).

Au cours du Master, vous approfondissez les connaissances acquises en Bachelier et choisissez une spécialisation. Le Master peut éventuellement comporter une finalité : didactique si vous vous destinez à l'enseignement ; approfondie pour vous mener vers le secteur de la recherche scientifique ; et enfin, spécialisée pour aborder le monde professionnel.

Le programme de Master comprend un mémoire, travail personnel de fin d'études valorisé pour 15 à 30 crédits. Un diplôme de premier cycle dans une discipline vous permet d'accéder directement au Master de la même discipline, mais d'autres parcours sont possibles à l'issue de vos études de premier cycle. Un vaste choix de nouvelles orientations s'offre à vous.

Comment ça marche ?

Pour chaque cursus de premier ou de second cycle, les autorités académiques définissent un programme d'études. Celui-ci comprend des enseignements obligatoires et, éventuellement, des enseignements au choix de l'étudiant. Chaque cours (désigné maintenant par le vocable UE pour Unité d'Enseignement) est caractérisé par un nombre de crédits qui représente la charge de l'étudiant.

À l'ULB, toutes les UE ont un poids de 5 ou multiple de 5 crédits, exception faite des programmes organisés avec des partenaires extérieurs à l'université. Pour chaque UE réussie, vous vous verrez attribuer un nombre de crédits correspondant au poids de cette UE. Lorsque vous aurez accumulé suffisamment de crédits (au moins 180 pour le premier cycle, 120 pour le second, dont l'ensemble des UE obligatoires du programme) le jury délibérera et vous délivrera le diplôme correspondant.

Il est également important de savoir que le programme d'un étudiant qui s'inscrit pour la première fois à un premier cycle correspond obligatoirement aux 60 premiers crédits du programme d'études du cycle, sauf allègement éventuel. Ce n'est que lorsque vous aurez réussi au moins 45 crédits de cette première année que vous serez autorisé à poursuivre dans le cursus.

Dans ce système d'accumulation de crédits, le programme annuel de l'étudiant (PAE), au-delà de la première inscription dans le cycle, sera constitué des UE qu'il n'aurait pas réussies et qu'il doit représenter, ainsi que des UE disponibles en tenant compte bien évidemment de ce qu'il a déjà appris (la progression dans les apprentissages fait que certaines UE constituent des prérequis à d'autres, c'est-à-dire qui doivent être acquises préalablement). De manière générale, le programme annuel de l'étudiant est constitué d'une liste d'UE totalisant 60 crédits, à l'exception des étudiants en année terminale de cycle, en répétition de la première année du premier cycle ou en contrat d'allègement, validée par le jury du cycle auquel il est inscrit.

Et après ?

À la suite des études, une fois votre Master en poche, il est envisageable d'acquérir une qualification plus approfondie en poursuivant un Master de spécialisation, études de second cycle en 60 crédits minimum.

Les étudiants qui le souhaitent peuvent également compléter leur formation par un troisième cycle de Doctorat.

BACHELIER	Un premier cycle de transition de 180 crédits mène au grade académique de bachelier (BA)
MASTER	Un deuxième cycle professionnalisant mène au grade académique de master (MA) 120 crédits à l'exception du master de médecine ou médecine vétérinaire en 180 crédits.
MASTER de spécialisation	Études spécifiques de deuxième cycle de 60 crédits au moins, complétant une formation préalable de master
FORMATION DOCTORALE et DOCTORAT	Les études de troisième cycle comprennent les formations doctorales et les travaux relatifs à la préparation d'une thèse de doctorat pour un forfait de 180 crédits

Les Services aux étudiants

A-Votre campus, au quotidien

S'installer, s'inscrire

Même après l'inscription, le Service des inscriptions vous est encore utile : édition d'attestations, demande de remplacement de carte d'étudiant perdue, modifications ou abandons d'inscription, inscription au jury universitaire de la Communauté française, sont quelques-unes de ses attributions.

Service des inscriptions

Campus du Solbosch, Bâtiment S, niv. 4, Avenue Buyl 87A, 1050 Bruxelles
(Entrée par le hall d'accueil et des inscriptions). Tél. : 02 650 20 00
e-mail : inscriptions@ulb.be

Campus et accès en transports en commun

L'ULB est localisée sur différents sites ou campus à Bruxelles et en Wallonie. Vous trouverez ci-après une description de chacun d'entre eux, ainsi que les liens reprenant des plans dynamiques et les transports en commun qui vous y emmènent.

Accéder aux auditoires

Les auditoires sont référencés comme suit :

Nom du campus — Nom du bâtiment — Nom de la porte d'entrée du bâtiment — Niveau — N° de la porte.

Par exemple :

S.U.D2.120 : **S.** pour Solbosch, bâtiment **U**, porte **D**, niveau **2**, porte **120**.

Certains auditoires portent des noms qui honorent une personnalité. Ils figurent entre parenthèses sous le numéro de salle.

Campus du Solbosch :

www.ulb.be/fr/plans-et-acces/solbosch

Le Solbosch est le campus principal de l'Université. Il abrite notamment l'administration et les services généraux. On y trouve également la plupart des facultés de sciences humaines, l'École polytechnique de Bruxelles, la grande bibliothèque des sciences humaines et, parmi les musées de l'ULB, le musée de zoologie, l'Espace Allende, le musée de minéralogie et le musée De Ghelderode.

Campus de la Plaine :

www.ulb.be/fr/plans-et-acces/plaine

Le campus de la Plaine est situé à moins d'un kilomètre du campus du Solbosch. La Faculté des Sciences et la Faculté de Pharmacie y sont installées. On y trouve aussi les experimentariums de physique et de chimie, le musée des plantes médicinales et de la pharmacie.

Campus Erasme :

www.ulb.be/fr/plans-et-acces/erasme

Le campus Erasme abrite l'Hôpital Erasme et le Pôle Santé, c'est-à-dire la Faculté de Médecine, l'École de Santé publique et la Faculté des Sciences de la Motricité (la Faculté de Pharmacie se trouvant encore à l'heure actuelle à la Plaine). S'y trouvent également l'École d'infirmier(es) (avec la Haute École libre de Bruxelles Ilya Prigogyne), le musée de la médecine et le musée d'anatomie et d'embryologie humaines.

ULB-Flagey

www.ulb.be/fr/plans-et-acces/flagey

ULB-Flagey abrite une partie des activités et enseignements de la Faculté d'Architecture (La Cambre-Horta).

ULB-Uccle

www.ulb.be/fr/plans-et-acces/uccle

ULB-Uccle accueille l'École de Traduction et Interprétation ISTI -Cooremans de la Faculté de Lettres, Traduction et Communication.

Campus de Charleroi — Gosselies

www.ulb.be/fr/plans-et-acces/gosselies

Le campus situé sur le site de l'Aéropole de Gosselies accueille le **Biopark Charleroi Brussels South**. Il regroupe des instituts de recherche universitaire, des plateformes technologiques, des entreprises, des structures de valorisation et d'incubation de la recherche ainsi qu'un centre de formation dans le secteur biomédical. Il abrite notamment l'Institut de biologie et de médecine moléculaires (IBMM), l'Institut d'immunologie médicale (IMI), le Centre de microscopie et d'imagerie moléculaire (CMMI), le Laboratoire de biotechnologie végétale (LBV), plusieurs spin-offs, un incubateur (i-tech Incubator) et le centre de formation Biopark Formation.

Campus de Charleroi — Ville-Haute

www.ulb.be/fr/plans-et-acces/charleroi-ville-haute

Depuis septembre 2015, l'ULB s'est installée sur ce campus au sein du Centre **Universitaire Zénobe Gramme** pour développer progressivement sur ce nouveau campus ses activités d'enseignement, de recherche, de formation et de diffusion de la culture scientifique.

Accès

À pieds

Les sites de l'ULB sont accessibles à pied et de nombreuses zones à l'intérieur des campus sont piétonnes.

À vélo

- Tous les campus de l'ULB sont dotés d'infrastructures vélos. Les parkings sécurisés du Solbosch et de la Plaine sont accessibles aux étudiants de l'ULB, et des parkings couverts et de simples U sont libres d'accès aux visiteurs sur chaque campus.
- Besoin d'un vélo occasionnellement ? Empruntez un Villo, une réduction est offerte à tous les membres de l'ULB sur leur abonnement annuel à Villo. Plusieurs stations se trouvent à proximité des campus bruxellois.
- Retrouvez sur le portail MonULB toutes les informations les informations cyclistes, les évènements dédiés, et la mailing-list « Vélo campus »

En transports en commun

Tous les campus de l'ULB sont desservis par les services de transports en commun (STIB, TEC, De Lijn).

Une réduction est offerte aux étudiants jusqu'à 24 ans sur l'abonnement annuel STIB (52€/an).

En voiture ou à moto

- Les campus de l'ULB disposent d'espaces de stationnement accessibles uniquement aux étudiants de niveau master. Pour toutes les informations concernant les modalités d'accès aux parkings, consultez la page stationnement : www.ulb.be/fr/plans-et-acces/stationnement
- Tous les membres de l'ULB bénéficient d'avantages et de tarifs préférentiels pour l'utilisation de voitures en libre-service Zen Car et Zipcar.
- Envie de covoiturer ? L'ULB est affiliée à Commuty, qui vous propose de trouver des partenaires au sein de l'ULB pour effectuer vos trajets quotidiens. L'inscription est gratuite et réservée aux membres de l'ULB.

Accès PMR (personnes à mobilité réduite)

L'ULB s'est engagée à aménager l'espace public des campus afin d'assurer une accessibilité et un confort à tous les utilisateurs, dont les personnes à mobilité réduite (PMR). Des places de stationnement dédiées, des rampes, des plateformes élévatoires, et des ascenseurs facilitent l'accès aux bâtiments.

Deux services sont également à votre disposition pour toute demande d'informations et d'accompagnement: le SIPP (Service Interne pour la Protection et la Prévention au Travail) et la Cellule EBS-ESH.

Plus d'informations concernant l'accessibilité et services adaptés :

www.ulb.be/fr/plans-et-acces/accessibilite-pour-tous

NB: dans le courant de l'année académique 2021-2022, les plans actuels seront remplacés par des nouveaux plans (Signal 2), l'Université ayant complètement revu la présentation de ceux-ci pour améliorer la lisibilité et la mobilité sur nos campus.

Retrouvez l'ensemble de ces informations et bien plus en visitant : www.ulb.be/fr/plans-acces

Se loger

Se loger à l'ULB

L'ULB met tout en œuvre pour contribuer à votre réussite, et s'engage à vous accueillir dans les meilleures conditions en offrant un grand nombre de possibilités de logements universitaires et privés, sur et hors campus. Les prix varient, entre autres, suivant l'aménagement et le confort. L'Office du Logement de l'ULB centralise toutes les offres, informe sur les conditions et usages de location et se tient à votre disposition pour vous aider à orienter vos recherches.

Quel type de logement choisir ?

Chambres (ou kots) en résidences universitaires, en internat, en communautaire, chambres « flat », appartements meublés ou non, studios, appartements ou maisons à partager, logements intergénérationnels, ou pour personnes à mobilité réduite...

Tous les renseignements se trouvent sur le site www.ulb.be/fr/vie-sur-les-campus/logement

Office du Logement

Campus du Solbosch

Bâtiment F1, Avenue Paul Héger 22, 1050 Ixelles

Tél. : 02 650 21 73 — e-mail : office.du.logement@ulb.be — www.ulb.be/logements

Se restaurer, partager des espaces de convivialité

Restaurants et commerces

Il y a plusieurs restaurants universitaires sur les principaux campus de l'ULB qui pratiquent des prix très démocratiques, tout en offrant une carte variée. Pour pouvoir bénéficier du tarif étudiant, il vous suffira de présenter votre carte étudiant à la caisse. Vous trouverez aussi, en fonction du campus où vous vous situez, plusieurs sandwicheries, ainsi que des commerces privés : snacks, librairies, papeterie, photocopies, agence de voyages, et un magasin Oxfam (au Solbosch), sans compter les commerces aux alentours.

Restaurants universitaires

Localisations, menus de la semaine, etc. : www.ulb.be/fr/vie-sur-les-campus/alimentation-commerces-et-marches

Protection, urgences, sécurité informatique, assurances et protection des données

La sécurité (Service Protection et Sécurité & objets perdus)

Penser aux autres, c'est penser à soi... et vice-versa ! En cas de problème, ayez le bon réflexe : vous subissez ou constatez un problème médical, un accident grave, un incendie, une agression, trouvez un objet suspect, un objet perdu... ? Tout événement de ce genre est du ressort du Service protection et sécurité.

Numéros d'appels d'urgence (depuis des postes téléphoniques internes et à partir des bornes SOS) :



7 pour les campus du Solbosch, de la Plaine, et de Charleroi

22 pour le campus Erasme

112 pour les autres campus.

Depuis un Gsm : 02 650 26 14

Bornes SOS

Pour toute information sur ces bornes et la sécurité sur les campus :

Service Protection et Sécurité

Campus du Solbosch, Avenue Buyl 157, (administration) et **121 (dispatching 24h/24h)**, 1050 Bruxelles, Tél. : 02 650 26 14

e-mail : sps@ulb.be.

www.ulb.be/fr/secours-securite/protection-et-securite

Sécurité informatique

La protection de vos données personnelles est prioritaire pour l'ULB. Vous pouvez vous aussi y contribuer en adoptant quelques mesures simples de sécurité :

- **apprenez à reconnaître les emails frauduleux :**
- on vous presse (notion d'urgence) de cliquer sur un lien ou d'ouvrir une pièce jointe, sous peine d'avoir à subir des conséquences désagréables ? Assurez-vous qu'il ne s'agit pas de phishing (hameçonnage). L'ULB ne vous enverra jamais de message vous demandant vos identifiants et/ou mots de passe. Ne les communiquez jamais à qui que ce soit ;
- le message est laconique et vous invite à ouvrir une pièce jointe pour prendre connaissance du contenu ? Méfiez-vous, il s'agit peut-être d'un virus. En cas de doute, n'ouvrez pas la pièce jointe et ne répondez pas au message. Contactez l'expéditeur par téléphone pour vérification ;
- vérifiez l'adresse email qui se cache derrière le nom de l'expéditeur: tous les emails officiels de l'ULB proviennent d'une adresse @ulb.be, @ulb.ac.be ou, parfois, d'une adresse @vub.ac.be ou vub.be. Cette vérification ne garantit pas à 100% que l'email n'est pas frauduleux, mais limite néanmoins les risques..
- vérifiez que l'adresse du lien pointe bien vers une page ULB (www.ulb.be/page_xyz), soit en passant votre pointeur au-dessus du lien (pc), soit en appuyant longuement sur ce lien (smartphone).

Apprenez à utiliser judicieusement votre adresse email @ulb.be :

- utilisez exclusivement votre adresse email @ulb.be lors de vos échanges avec l'ULB ;
- limitez l'utilisation de votre adresse email @ulb.be à des fins académiques ;
- limitez le référencement de votre adresse email @ulb.be sur des sites extérieurs à l'ULB.

Protégez vos mots de passe :

- choisissez des mots de passe suffisamment robustes (mélangez des lettres – minuscules et majuscules –, des chiffres et des signes)
- ne les partagez jamais avec qui que ce soit ;
- évitez de n'utiliser qu'un mot de passe générique pour tous vos comptes informatiques (Google, Facebook, LinkedIn,...) et ne choisissez pas le même mot de passe pour un service extérieur à l'Université que pour un service interne à l'Université ;
- pensez à changer votre mot de passe de temps en temps ;
- installez une suite de protection sur votre ordinateur (la suite préconisée par l'ULB est McAfee Endpoint Security qui inclut, outre la protection antivirus normale, une protection contre les comportements malveillants ainsi qu'un module de contrôle Web) ;

Règlement général sur la protection des données

Le 27 avril 2016, le Parlement européen a adopté le Règlement général sur la protection des données. Ce règlement a pour objet de garantir la protection des personnes physiques à l'égard du traitement et de la libre circulation des données à caractère personnel. Il est entré en vigueur le 25 mai 2018 et tous les traitements de données personnelles effectués au sein de l'ULB sont désormais conformes aux dispositions de ce règlement.

Pour toute question relative à l'utilisation de vos données à caractère personnel, vous pouvez contacter la Déléguée à la protection des données de l'ULB à l'adresse rgpd@ulb.be.

- **utilisez des mots de passe forts**, constitués au minimum de 8 caractères, de différents types : minuscules, majuscules, chiffres et caractères ;
- **ne choisissez jamais le même mot de passe pour un service extérieur à l'Université** (Gmail, Facebook, LinkedIn,...) **que pour un service interne à l'université** et pensez à en changer de temps en temps ;
- **installez un antivirus et un antispyware** sur votre ordinateur et configurez le scan antivirus automatique.

Le Service des assurances

Les étudiants en ordre d'inscription dans les registres de l'ULB sont assurés – dans les limites et conditions des contrats souscrits par l'Université – en accidents corporels pour l'ensemble des activités universitaires en responsabilité civile pouvant leur incomber sur la base de toutes législations ou réglementations belges ou étrangères du chef de dommages causés à des tiers par suite d'erreurs, négligences, omissions, imprudences ou autres similaires qui leur seraient imputables en assistance (maladie, accident et rapatriement), lors de séjours à l'étranger dans le monde entier pour les besoins de leurs activités universitaires. La couverture d'assurance en accidents corporels et assistance est complémentaire aux prestations légales de la mutualité.

Tel : 02 650 23 00, email : assurances@ulb.be

B – Des aides, tout au long de vos études

Se faire épauler

Le Service social étudiants (SSE)

Des difficultés pour payer votre minerval ? Des problèmes avec votre CPAS ? Connaître les possibilités de financement de vos études ? Vous cherchez un job étudiant ? Vous êtes perdu dans vos démarches administratives ?....

Pour toute difficulté ou question, le Service social étudiants vous accueille et vous accompagne durant toute l'année académique. Il peut vous écouter, vous informer sur vos droits et vous orienter vers les services adéquats. Il vous accompagne également dans vos démarches vis-à-vis d'organismes extérieurs (Fédération Wallonie-Bruxelles, CPAS, Allocations familiales...).

Le SSE peut vous octroyer une aide financière qui peut prendre différentes formes : intervention dans l'achat de vos supports de cours, réduction de loyer, prise en charge des frais de transports... Les demandes doivent être introduites via votre portail MonULB – Mon secrétariat virtuel – Ma demande d'aide financière.

Des réductions de minerval peuvent également être octroyées sous certaines conditions. Les demandes doivent être introduites du 23 août au 29 avril 2022. La prise de rendez-vous se fait via le portail MonULB – Mes paiements.

Service social étudiants

Campus du Solbosch, Bâtiment M, niveau 4, avenue Paul Héger 28, 1000 Bruxelles

Tél. : 02 650 20 14

e-mail : sse@ulb.be

www.ulb.be/fr/aides-services-et-accompagnement/aides-financieres-sociales-et-inclusives

Étudiant.e.s transgenres

Le Service Social Étudiants met à disposition des étudiant.e.s transgenres une procédure leur permettant de faire reconnaître leur prénom usuel. À n'importe quel moment de l'année académique, il vous suffit de vous présenter sans rendez-vous à l'accueil du Service Social Étudiants.

Tél. : 02 650 20 14

e-mail : sse@ulb.be

www.ulb.be/fr/aides-financieres-sociales-et-inclusives/etudiant-e-s-transgenres

Étudiants à besoin spécifique

Les étudiants à besoin spécifique (en situation de handicap, de maladie ou de trouble des apprentissages, artistes ou sportifs de haut niveau, étudiants entrepreneurs) peuvent bénéficier d'un encadrement particulier.

N'hésitez dès lors jamais à frapper à la porte du service compétent pour poser vos questions et savoir si vous pouvez, vous aussi, bénéficier de tel ou tel avantage.

www.ulb.be/fr/aides-services-et-accompagnement/accompagnement-des-etudiants-a-besoin-specifique

Étudiants en Situation de Handicap (Cellule EBS-ESH)

Vous désirez entreprendre ou poursuivre des études et vous avez des besoins spécifiques liés à une situation de handicap. Vous avez un trouble moteur, visuel, auditif, une maladie invalidante, un trouble spécifique des apprentis-

sages ou un trouble du comportement et pensez que cela peut avoir un impact sur vos études. Le cursus universitaire est le même pour tous. Mais, vous avez le droit à des aménagements raisonnables et à une aide spécifique en fonction de vos besoins. Demandez une reconnaissance de votre situation d'Étudiant à Besoin Spécifique (EBS) – étudiant en situation de handicap (ESH).

Infos : www.ulb.be/fr/aides-services-et-accompagnement/accompagnement-des-etudiants-a-besoin-specifique

Accueil et Accompagnement des Étudiants à Besoins Spécifiques en Situation de Handicap

Campus Solbosch
Bâtiment E1.1.108
Avenue Buyl ; 87A, 1050 Bruxelles
Tél. : 02 650 32 78
E-mail : ebs.esh@ulb.be

ULB Desk Refugees

L'ULB Desk Refugees accueille, informe et accompagne individuellement les étudiants réfugiés et demandeurs d'asile, dans l'ensemble de leurs démarches, avant, pendant et après l'inscription à l'ULB.

Il peut notamment vous soutenir dans les frais liés à vos études et vous permettre de bénéficier de cours de français.

Tél: 00 32 (0)2 650 22 21

Email : deskrefugees@ulb.be

<https://www.ulb.be/fr/aides-financieres-sociales-et-inclusives/welcome-desk-for-refugees>

Le Service InfOR-études

Les conseillers en information d'InfOR-études vous renseignent sur toute question relative à vos études, à la vie étudiante, aux services de l'ULB, à notre offre de formation, aux débouchés professionnels de nos filières... et ce, à tout moment de l'année.

Vous vous interrogez sur votre choix d'études ? Vous souhaitez vous réorienter ou encore être accompagné dans votre processus de choix de Master ? Notre équipe de conseillers en information et/ou (ré)orientation vous accompagne durant tout votre parcours académique.

InfOR-études

Campus du Solbosch, Bâtiment S Niveau 4 bureau S.4.102
Avenue Buyl, 87A 1050 Bruxelles (entrée par le hall d'accueil et des inscriptions)

Permanence et accueil des visiteurs :

- Du 1er juillet au 15 octobre : du lundi au vendredi, de 10h à 12h et de 13h30 à 16h

- Du 16 octobre au 30 juin : du lundi au vendredi, de 9h30 à 12h30 et le mercredi de 13h30 à 16h

Permanence téléphonique au 02 650 36 36. Du lundi au vendredi, de 13h30 à 16h

e-mail : infor-etudes@ulb.be — www.ulb.be/infor-etudes

Se soigner et s'épanouir

Le Service médical

Situé sur le campus du Solbosch, le Service médical de l'ULB vous propose des consultations de médecine générale (y compris les prises de sang) et spécialisée (dermatologie, gynécologie, psychiatrie, cardiologie, gastro-entérologie, médecine du sport). Il offre également un service de soins infirmiers et de kinésithérapie et ostéopathie. Ces consultations sont intégralement remboursées par votre mutuelle (à part l'ostéopathie). Horaire : du lundi au vendredi de 8h à 16h.

Service médical

Campus du Solbosch, Bâtiment M
Avenue Paul Héger 28, 1050 Ixelles, Tél. : 02 650 29 29
www.ulb.be/fr/vie-sur-les-campus/sante-et-bien-etre

Sur le campus Erasme, en plus des consultations par les spécialistes à l'Hôpital Erasme, le poste de Consultation de médecine générale d'urgence (CMGU Erasme) vous propose des consultations de médecins généralistes, du lundi au vendredi de 18h à 23h (fermé week-ends et jours fériés) sans rendez-vous, avec la possibilité d'être examiné dans un délai très court (moins de 30 minutes d'attente en moyenne).

Campus Erasme – Bâtiment 15 (à côté des urgences de l'hôpital Erasme)
Route de Lennik 808 – 1070 Anderlecht — Tél: 02 555 34 05
<https://www.erasme.ulb.ac.be/fr/services-de-soins/services-medicaux/consultation-de-medecine-generale-d-urgence-cmgu>

L'asbl Aimer à l'ULB

Aimer à l'ULB est un centre de planning familial où vous trouverez toute l'année de l'information et où l'on vous recevra en consultation au sujet de la contraception, la grossesse, l'avortement, les infections sexuellement transmissibles (dépistage et traitement) ;

- des pilules du lendemain et des tests de grossesse ;
- des consultations psychologiques et psychothérapeutiques ;
- des consultations juridiques et de médiation familiale ;
- des activités de prévention concernant la vie sexuelle et affective.

Aimer à l'ULB est ouvert à toutes et tous et en toute confidentialité, du lundi au vendredi de 9h à 19h, et le samedi de 9h30 à 12h30, même pendant les congés scolaires.

Aimer à l'ULB

Campus du Solbosch, Avenue Jeanne 38, 1050 Bruxelles,
Tél. : 02 650 31 31, Fax : 02 649 86 47
www.aimerulb.be

PsyCampus

PsyCampus est un service de consultation psychologique qui vous accueille en cas de difficultés personnelles, familiales, ou en rapport avec la vie universitaire.

PsyCampus

Campus du Solbosch
Avenue Buyl 127, 1050 Bruxelles
Tél. : 02 650 20 25
e-mail : psycampus@ssmulb.be www.ssmulb.be/centre/psycampus — www.aimerulb.be

cash^e – le Centre d'accompagnement et de soutien dans les risques de harcèlement envers les étudiantes et étudiants

cash^e écoute, conseille, oriente et accompagne les étudiantes et étudiants face aux pressions psychologique, aux intimidations, aux violences sexuelles et sexistes, au harcèlement.

Tu vis des relations difficiles ou tendues avec un-e autre étudiant-e, un-e enseignant-e, un membre du personnel de l'ULB, ou un maître de stage et tu te rends compte que cela affecte ton bien-être ? Le Centre d'accompagnement et de soutien dans les risques de harcèlement envers les étudiantes et étudiants te propose un espace d'écoute confidentiel, totalement indépendant. Pour t'aider à y voir plus clair, mettre des mots sur ce qui se passe, sortir du silence et chercher les pistes qui peuvent répondre à tes besoins, renouer avec tes ressources, parce que tu en as, et choisir, en connaissance de cause, ce que tu vas mettre en place. Si tu le souhaites, nous pourrions t'accompagner dans la mise en pratique des actions choisies. Tu ne seras jamais obligé-e de passer par cash^e et aucune procédure ne sera entreprise sans ton consentement.

cash^e

Campus du Solbosch, Avenue F.D. Roosevelt 41 – bureau 2, 207 (NB : entrée par le 39), 1050 Bruxelles. Campus Erasme : dans le Bucopa, local
Tél.: 02 650 45 58 e-mail: cashe@ulb.be www.Ulb.be/cashe

Accueillir vos enfants

Les Crèches

L'Université met à disposition des étudiants un lieu d'accueil sur le campus du Solbosch pour leurs enfants de 2 à 36 mois. L'Hôpital Erasme accueille également les enfants de 0 à 3 ans. Les places sont attribuées en fonction des disponibilités, selon les critères de l'ONE.

Crèche de l'ULB

Campus du Solbosch
Bâtiment G

Avenue Depage 15, 1000 Bruxelles
e-mail : creche.solbosch@ulb.be ou ebs.parents@ulb.be

Tél. : 02 650 67 25 40 02 (secrétariat)

www.ulb.be/fr/aides-services-et-accompagnement/accompagnement-des-etudiants-a-besoin-specifique

Crèche Erasme asbl

Campus Erasme

Bâtiment 6

Route de Lennik 808, 1070 Bruxelles

Tél. : 02 555 54 62

<https://www.erasme.ulb.ac.be/fr/a-propos-de-l-hopital/services-administratifs/creches>

Travailler

ULBJob

Garde d'enfants, cours particuliers, travaux de secrétariat, informatique... Cette plateforme centralise des offres d'emploi internes et externes pour les étudiants de l'ULB.

e-mail : ulbjob@ulb.be

www.ulb.be/fr/travailler-et-collaborer/job-etudiant

Tutorat (asbl Schola ULB)

L'Asbl Schola ULB recrute des Étudiant.e.s dès la BA1 afin d'animer des séances de tutorat. Il s'agit de soutien scolaire pour de petits groupes d'élèves du primaire ou du secondaire, dans des écoles de Bruxelles.

Si vous voulez vous engager en faveur de l'égalité des chances, rendez-vous sur son site et rejoignez en tant que volontaire un projet qui a du sens!

NB : les missions de volontariat sont défrayées et peuvent se cumuler avec un job étudiant.

Schola ULB, tél. : 02 650 36 44, e-mail : info@schola-ulb.be
Campus du Solbosch, Bâtiment S, niveau 5, Bureau S.5.102,
avenue Jeanne 44, 1050 Bruxelles
www.schola-ulb.be

C – Étudier, en mettant toutes les chances de son côté

Promotion de la réussite

À l'ULB, votre réussite est notre priorité. Une nouvelle manière de travailler, des quantités de matières plus importantes que dans l'enseignement secondaire, une autodiscipline à acquérir... Tous ces éléments, et d'autres encore, pourraient rendre votre travail d'étudiant un peu plus compliqué que ce que vous connaissiez jusqu'alors. Chaque faculté a développé de nombreux dispositifs d'aide et vous trouverez au sein de celles-ci, ou de façon centrale, des lieux ou des personnes qui vous orienteront au mieux parmi tous les moyens à votre disposition pour vous accompagner vers la réussite :

- Un service d'information et d'orientation,
- Des personnes ressources et des coachs facultaires,
- Des remédiations,
- Des guidances,
- Le centre de méthodologie universitaire (CMU),
- Des exercices en ligne pour réviser la matière vue dans l'enseignement secondaire,
- Un entraînement à la recherche documentaire (projet Sherpa) et un accompagnement dans vos recherches et travaux (service EUReeKA) dans les bibliothèques (voir ci-dessous),
- des cours de soutien en langues à la F9 Languages in Brussels (voir ci-dessous le Plan Langues)...

N'hésitez pas à contacter votre secrétariat facultaire ou le Service InfOR-études, ou à visiter la page www.ulb.be/fr/etudier/reussir pour connaître le détail de ces aides possibles.

Blocus assisté

Le Blocus assisté est un dispositif d'aide à la réussite à destination des étudiants de première année (de huit facultés) et qui a pour but d'aider à préparer la seconde session (étudiants assistants par matière/faculté qui répondent aux questions individuelles, donnent des séances collectives, donnent des examens blancs...). Ce dispositif est reconnu comme « guidance institutionnelle », financé en grande partie par l'Université et il est organisé par le BEA.

Notes de cours en ligne

L'ULB a été pionnière dans le domaine de l'e-learning en Communauté française en ouvrant son campus virtuel dès 1998. Depuis cette époque, étudiants et enseignants disposent d'un environnement centralisé, souple et simple à prendre en main, pour l'apprentissage en ligne ou le support à l'enseignement présentiel.

Le décret Paysage prévoit la mise à disposition par les universités, sur leur site intranet, d'un certain nombre de supports de cours (notamment, les syllabus).

À l'ULB, vous trouverez la copie électronique de ces supports sur l'Université Virtuelle (voir page 9). Les documents présents dans le dossier intitulé « Supports de cours disponibles aux PUB » sont disponibles en version imprimée reliée aux Presses universitaires de Bruxelles (PUB) (www.pub-ulb.be + voir ci-après).

Si vous êtes boursier, vous pouvez bénéficier de la gratuité de ces supports de cours aux PUB. Il vous suffit de faire la demande d'une carte 'COF' auprès du Service social étudiants.

Accès aux salles informatiques

Les étudiants ont à leur disposition des salles informatiques, situées sur les campus du Solbosch, de la Plaine, Erasme et sur le site ULB-Flagey (Salles d'ordinateurs du Parc Didactique Informatique — PADI). Les conditions d'accès aux salles sont régies par un règlement général et pour certaines par des conditions supplémentaires.

padi.ulb.ac.be

Bibliothèques de l'ULB (Library & Learning Centers)

C'est en pensant à vos besoins en termes d'apprentissages que l'ULB est actuellement en train de déployer les Library & Learning Centers sur ses campus. Conçus comme de véritables lieux de vie adossés aux fonctions traditionnelles des bibliothèques, les Library & Learning Centers ne se contentent pas de vous donner accès à nos collections de documents, mais vous offrent également des infrastructures de travail et d'étude adaptées à vos pratiques. En outre, ils hébergent différents services de support qui vous accompagneront tout au long de votre parcours à l'ULB :

- **S&SAME** : comme son nom l'indique, S&SAME vous donne les premières clés pour vous orienter dans les bibliothèques et sur les différents campus, repérer vos locaux de cours, salles informatiques et tout autre service utile. Les équipes de S&SAME sont également à votre disposition pour vous aider à trouver l'horaire d'un cours, vous expliquer comment vous connecter au wifi, accéder à votre mail, à MonULB ou encore à l'Université Virtuelle. Enfin, S&SAME vous donne les indications utiles pour rechercher un livre ou un article spécifique, et assure le prêt de documents.

- **EUReeKA** : ce service vous aide dans vos recherches documentaires, qu'il s'agisse de trouver un article, un livre, ou de repérer les publications disponibles sur un sujet dans le cadre de la préparation de vos travaux. N'hésitez pas à vous présenter spontanément au service EUReeKA de votre bibliothèque en cas de difficulté. Le cas échéant vous serez orienté vers la guidance ou la formation documentaire adaptée à vos besoins. Vous y recevrez également les premières clés pour présenter une bibliographie cohérente, comprendre comment éviter le plagiat, ou encore télécharger, sauvegarder et/ou imprimer les documents que vous avez repérés.

- **Aide en ligne et tutoriels** : le service « Questions », vous permet d'obtenir des renseignements pratiques sur le fonctionnement des bibliothèques ou une première aide à la recherche de documents via un formulaire accessible sur le site bib.ulb.be.

Vous souhaitez vous former à la recherche documentaire à votre rythme, de chez vous ?

Suivez le cours en ligne gratuit **What's Up Doc.**

Formation documentaire pour tous,

Ce cours est proposé **deux fois par an** (en octobre et en février). Il s'étend sur **8 semaines** et vous permet de vous familiariser avec la **méthodologie de la recherche documentaire**, par des exercices dans des outils de recherche. Un **accompagnement** via un forum est organisé durant toute la période d'ouverture du cours.

- Enfin, un tutoriel en ligne permettant de préparer une recherche documentaire dans le cadre d'un mémoire (sciences humaines) est également disponible sur l'Université Virtuelle (dossier « Formations transversales »).

Des formations à la recherche documentaire en présentiel complètent l'offre d'accompagnement que nous vous proposons.

Outre les services d'aide décrits plus haut, les bibliothèques mettent à votre disposition **des espaces et des outils** pensés pour vous permettre d'étudier, préparer vos travaux ou tout simplement prendre connaissance des documents qui vous sont utiles dans des conditions optimales. Vous y trouverez notamment : des espaces aménagés afin que vous puissiez travailler ou étudier (individuellement ou en groupe), des séminaires et des salles de formation ; des PC pour la consultation des collections électroniques, un accès internet et un réseau wifi ; des scanners et/ou machines multifonctions (copies, impressions, scans).

Dans le cadre de vos études, vous serez amenés à vous documenter sur votre domaine et à faire des recherches bibliographiques pour vos travaux ou votre mémoire. Notre rôle est de veiller à vous fournir les documents imprimés ou électroniques qui vous seront utiles tout au long de votre parcours à l'ULB. Si le livre ou l'article que vous recherchez n'est pas accessible à l'ULB, n'hésitez pas faire appel à notre service de fourniture de documents pour obtenir des documents faisant partie ou non des collections des bibliothèques de l'ULB (service payant).

Les bibliothèques vous accueillent sur les campus :

Campus du Solbosch

Bibliothèques des Sciences humaines : Bâtiment NB, Tél. : 02 650 23 77

Bibliothèque des Sciences et Techniques : Bâtiment D, Avenue Depage 30, Tél. : 02 650 20 54

Bibliothèque de Droit : Bâtiment H, 2e niveau — Tél. : 02 650 39 25

Campus de la Plaine

Bibliothèque de Pharmacie : Bâtiment BC — Tél. : 02 650 51 48

Campus Erasme

Bibliothèque des Sciences de la santé : Bâtiments GE et D, Tél. : 02 555 61 70/46 89

ULB-Flagey

Bibliothèque d'Architecture : Place Flagey, 19 Tél. : 02 643 66 68

ULB-Uccle

Bibliothèque de Traduction et d'interprétation :

Rue Hazard, 34, 1180 Bruxelles, Tél. : 02 650 62 29

Pour toutes les bibliothèques : bib.ulb.be



Carte « de lecteur »... et « carte de paiement et d'accès »

Votre carte d'étudiant vous sert de « carte de lecteur ». Il existe par ailleurs une carte à puce anonyme, qui est une « carte de paiement et d'accès », en vente dans les bibliothèques. Vous pourrez l'utiliser pour diverses applications d'accès (bibliothèque des sciences de la santé, parkings, salles informatiques...) et pour le paiement des photocopies dans les bibliothèques.

Les lieux d'étude à votre disposition

Étudier dans de bonnes conditions de concentration n'est pas toujours chose simple. Consciente de ce problème, l'Université a multiplié les lieux collectifs où l'étude individuelle est possible au cœur du campus, dans la convivialité et le respect de ses condisciples. En plus des lieux disponibles toute l'année dans les bibliothèques, des salles d'étude supplémentaires sont donc ouvertes durant les périodes de blocus et d'examens.

Horaires et lieux: voir sur www.monulb.be et

<https://actus.ulb.be/fr/actus/covid-19-acces-aux-salles-detude-et-aux-salles-de-travail>

Le Plan Langues

Le Plan Langues constitue une belle opportunité que l'ULB propose pour aider ses étudiants en Bachelier dans l'apprentissage des langues : le néerlandais et l'anglais, qui sont insérés essentiellement dans les programmes de Bachelier. Pour permettre aux étudiants plus faibles de suivre avec profit ces enseignements, des cours de remise à niveau sont organisés gratuitement à la F9 Languages in Brussels, dès la rentrée en 1^{re} année du 1^{er} cycle. www.ulb.be/fr/se-former/plan-langues

Les tables de conversation

Le CIDLV (Centre interfacultaire de didactique des langues vivantes) organise des tables de conversation en anglais, italien, espagnol, français et néerlandais selon le principe « 1 jour, 1 langue, pendant 1 heure ». Ouvertes à tous les membres de la Communauté universitaire, elles sont entièrement gratuites. Aucune inscription n'est nécessaire, il suffit de se présenter à l'heure de la table devant le local (les tables sont limitées à 12 personnes). Elles sont animées par des « native speaker » et les sujets de discussion sont déterminés d'après les centres d'intérêt des participants. Pour pouvoir profiter pleinement de ces tables de conversation, les participants doivent avoir, au minimum, un niveau A2 sur l'échelle du CECR (Cadre européen commun de référence pour les langues). <https://langues.ulb.be/fr/conversations>

Les tandems

Il s'agit d'un échange linguistique entre pairs qui permet de développer de manière originale vos compétences dans une langue étrangère grâce à des contacts privilégiés avec un(e) étudiant(e) dont la langue maternelle est celle dans laquelle vous désirez vous perfectionner. En retour, vous aidez votre « partenaire-Tandem » à s'améliorer dans votre propre langue maternelle. Comment ? Vous organisez 15 rencontres de 2h avec votre partenaire et vous rédigez quelques travaux écrits. Un-e assistant-e vous suivra pendant tout votre parcours.

<http://tandems.ulb.be/>

Les cours de français langue étrangère (FLE)

Afin d'améliorer les connaissances linguistiques des étudiants internationaux, l'Université offre un large éventail de cours de français, avant la rentrée universitaire et pendant l'année académique.

www.ulb.be/fr/avant-les-etudes/cours-de-francais-pour-etudiants-et-etudiantes-non-francophones-remise-a-niveau-et-preparation-aux-etudes-universitaires

Les Archives et la Réserve précieuse

Les Archives de l'ULB rassemblent, traitent et conservent l'ensemble des documents officiels et administratifs de l'Université, ainsi que de très nombreux fonds historiques. La Réserve précieuse conserve livres et documents rares et précieux, relatifs notamment à l'histoire du livre et de l'imprimé, ainsi que les fonds d'archives de différents donateurs. Les Archives et la Réserve précieuse conservent aussi une importante collection d'œuvres d'art.

Les deux unités sont ouvertes à l'ensemble de la communauté universitaire.

mail : mgraye@ulb.be

Tél : 02 650 24 23

<https://musees.ulb.be/fr/archives-et-reserve-precieuse>

Les Éditions de l'Université de Bruxelles

Les Éditions de l'Université de Bruxelles publient, en poche et en grand format, des ouvrages de recherche, des manuels universitaires et des essais dans de nombreux domaines des sciences humaines et sociales, en droit de l'Union européenne.

Les ouvrages des Éditions sont en vente dans les principales librairies.

www.editions-universite-bruxelles.be

Les Presses universitaires de Bruxelles asbl (Librairies)

Les Presses universitaires de Bruxelles (PUB) publient, sous un nouveau format moins cher et plus écologique, des notes de cours (syllabus) réalisées en étroite collaboration avec les professeurs de l'ULB. Les trois librairies des PUB proposent les livres recommandés par les professeurs, les produits siglés ULB mais aussi toute une sélection d'ouvrages scientifiques, médicaux, juridiques, de sciences humaines, d'architecture ainsi que des romans.

Par ailleurs, les PUB développent actuellement un projet de syllabus électronique : le Syllabus21.

De plus, les PUB offrent un service d'impression de qualité pour les travaux personnels, mémoires, thèses, affiches...

Enfin, les PUB ce sont aussi 3 restaurants : l'Architecte à Flagey, Les Presses à Erasme et la Maison à l'UAE (La Plaine).

PUB

Campus du Solbosch

Bâtiment V
Avenue Paul Héger 42, 1000 Bruxelles
Tél: 02 649 97 80 (Solbosch)
e-mail: communication@pub-ulb.be
www.pub-ulb.be

Campus Erasme

Bâtiment F1
Route de Lennik 808, 1070 Bruxelles
T: 02 555 64 29 (ERASME)
e-mail: erasme@pub-ulb.be
www.pub-ulb.be

Campus Flagey

Faculté d'Architecture
19 Place Eugène Flagey
T: 02 648 34 36
email: flagey@pub-ulb.be
www.pub-ulb.be

Le Service de mobilité étudiante

Les programmes de mobilité étudiante vous permettent de passer tout ou partie d'une année académique dans une université étrangère en Europe, au Canada, au Japon, etc. C'est un moyen extraordinaire d'élargir votre horizon culturel et de perfectionner votre connaissance des langues.

Le Service de mobilité étudiante

Campus du Solbosch, Bâtiment S, niveau 5
e-mail: mobilite@ulb.be
www.ulb.be/fr/etudier/partir-ou-venir-en-echange

D – Vivre l'Université, intensément

S'informer

**Réseaux sociaux... actus & agenda... Esprit libre...
La Lettre aux étudiants... Events... Radio campus...**

Rendez-vous sur les réseaux sociaux : Facebook, Twitter, Instagram, etc.

& actus & agenda : vous retrouverez, au quotidien, ce qui fait l'actualité institutionnelle de notre Université au travers de petites infos, de podcasts, de vidéos, et de liens divers et variés ! www.actus.ulb.be

Esprit libre est le magazine trimestriel de l'ULB (diffusé via des présentoirs sur les campus - également disponible en ligne). Il est le reflet du dynamisme de notre institution en matière de recherche, d'enseignement, d'événements et d'implication dans la société. actus.ulb.be/fr/magazine

Le webzine Prisme est un nouveau projet multimedia et participative, gratuite. Il traite d'enjeux de société dans leur complexité, en s'appuyant sur des expertises scientifiques et en donnant la parole aux jeunes. Dans ce premier numéro, les vaccins tombent le masque. actus.ulb.be/fr/magazine

La Lettre aux étudiants est un zoom mensuel sur l'actualité de nos campus, les infos pratiques utiles dans votre vie d'étudiant, etc. Elle est envoyée directement dans votre boîte mail.

Events est l'agenda papier de l'ULB (également diffusé sur les campus via les présentoirs). Il vous permettra d'anticiper les nombreuses activités (conférences, théâtres, expos, colloques, événements sportifs & fun...) qui jalonnent l'année académique.

Radio Campus est la radio de l'ULB qui émet sur le 92,1 FM. Elle donne notamment l'occasion aux étudiants de réaliser des émissions ou de présenter des journaux d'information. www.radiocampus.be

Radio campus

Campus du Solbosch, Bâtiment F1, niveau 5

Avenue Paul Héger 22, 1000 Bruxelles,

Tél. : 02 640 87 17

e-mail : info@radiocampus.be

www.radiocampus.be

S'impliquer

Le Bureau des étudiants administrateurs (BEA)

Le BEA représente les étudiants de l'ULB et défend leurs droits au sein de différents organes décisionnels. Il est l'interlocuteur des autorités académiques et de la Communauté française par le biais de la Fédération des étudiant(e)s Francophones (FEF — dont il est membre).

Il a également pour mission d'informer les étudiants sur leurs droits et de les soutenir dans des processus de recours éventuels — par exemple en matière d'inscription ou d'aide sociale.

Le BEA soutient également le développement de projets étudiants au sein de l'ULB et en subsidie régulièrement.

BEA

Campus du Solbosch, Avenue Héger 42, 1050 Bruxelles — U.B.2.169-171

Tél : 02 650 47 75 - e-mail: ulb.bea@gmail.com - Web : bea.ulb.ac.be

Les cercles et associations étudiantes

Des baptêmes à l'organisation de conférences, en passant par des projets solidaires, des séances de cinéma, ou autres activités, les cercles et associations étudiantes tiennent une part importante dans la vie à l'Université. Les activités folkloriques sont souvent drôles, jamais obligatoires. Près de 80 cercles et associations (interfacultaires, facultaires, de section, régionaux, politiques, étrangers et socioculturels) sont actuellement enregistrés par le Conseil d'administration de l'Université. Vous serez certainement contacté au cours de votre parcours par l'un ou l'autre de ces cercles : à vous de décider d'y prendre part !

Associations étudiantes

www.ulb.be/fr/l-universite/folklore-et-cercles-etudiants

Service Environnement et Mobilité

Le service Environnement et Mobilité pilote la politique de développement durable de l'ULB pour l'ensemble de ses sites.

Réduire son empreinte environnementale

Consommer durable

Des fontaines à eau accessibles à tous, des points de restauration proposant des options végétariennes, des marchés hebdomadaires de produits locaux et un magasin Oxfam (sur le campus du Solbosch).

Retrouvez plus de détail sur ce que l'ULB vous propose : www.ulb.be/fr/vie-sur-les-campus/alimentation-commerces-et-marches

Biodiversité

Les potagers de l'ULB :

Les campus Solbosch et Erasme disposent chacun d'un potager géré par des étudiants. Ces projets participatifs soutiennent l'agriculture biologique et la préservation de la biodiversité : www.ulb.be/fr/vie-sur-les-campus/biodiversite

Parcours arbres

Le campus du Solbosch abrite plus de 45 arbres remarquables. Ceux-ci sont signalés par des plaquettes explicatives. Le Service Environnement et Mobilité propose une carte dédiée permettant de découvrir le campus sous un nouveau jour.

www.ulb.be/fr/espaces-verts/parcours-arbres-du-solbosch

Filières de tri

À chaque déchet son recyclage ! 16 filières de tris existent à l'ULB. Des poubelles PMC, papier et tout venant sont installés dans et autour des bâtiments. Pour les autres types de déchets, des points de collecte dédiés existent.

Plus d'informations dans l'éco-guide des déchets :

www.ulb.be/fr/durabilite/communaute

Le Repair Café de l'ULB

Plutôt que jeter, pourquoi ne pas réparer ? Le Cercle Polytechnique organise chaque mois le Repair Café de l'ULB.

Retrouvez tous les Repair Cafés organisés en Belgique sur www.repairtogether.be/

Engagement : Le Student Green Office

À l'ULB, le développement durable est aussi l'affaire des étudiants. Le Student Green Office est une structure institutionnalisée, composée d'étudiants engagés pour une université durable. Son rôle est de mettre en œuvre des projets de développement durable et de sensibilisation sur les différents campus.

De nombreux projets ont été menés par le SGO : circuit de collecte de papiers pour servir de brouillon lors des blocus, campagnes de sensibilisations, événements cyclistes, journée annuelle de la durabilité...

Vous avez envie de vous impliquer ? Contactez-les !

Service Environnement et Mobilité

Tél : 02 650 38 17

www.ulb.be/fr/communaute/student-green-office

Se cultiver, se divertir

ULB Culture

ULB Culture programme, accueille et soutient des manifestations culturelles sur les principaux campus de l'ULB : expositions, théâtre, musique, ciné-club... Il organise également des ateliers culturels : chœur, orchestre, théâtre, cinéma et comédie musicale. ULB Culture loue ou met à disposition des infrastructures culturelles (Salle Delvaux et Salle de Répétition) ainsi qu'un piano de répétition. Il gère la principale salle d'exposition de l'Université, la Salle Allende.

ULB Culture propose une Carte ULB Culture, grâce à laquelle vous pouvez bénéficier de tarifs préférentiels chez ses partenaires culturels. Durant toute l'année, ainsi que la participation à des concours vous permettant de gagner des places gratuites. Vous recevez également une Newsletter trimestrielle par

laquelle vous restez informé de toutes les activités organisées par ULB Culture, mais aussi des évènements se déroulant dans ses salles.

ULB Culture

Campus du Solbosch, Bâtiment F1,
Niveau 4, Avenue Paul Héger 22-24,
1050 Bruxelles
Tél. : 02 650 37 65
e-mail : culture@ulb.be
www.ulb.be/fr/culture

Le Réseau des musées de l'ULB

Le Réseau des musées de l'ULB fédère plus de 10 musées et collections de l'Université, répartis sur 4 sites bruxellois (Auderghem, Erasme, Plaine, Solbosch) et 2 sites wallons (Charleroi-Parentville, Treignes). Le Réseau édite une **Lettre d'information** trois fois par an, téléchargeable sur sa page de même que toutes les informations relatives à ses activités et à celles de ses membres.

Réseau des musées de l'ULB

www.ulb.be/fr/culture

PointCulture ULB

Situé au cœur du campus du Solbosch, PointCulture ULB c'est le rendez-vous incontournable des amateurs de toutes les musiques, des cinéphiles, des mordus de jeux vidéo. Chaque semaine, il s'y passe quelque chose de neuf et d'original dans une atmosphère conviviale : concerts, rencontres musicales, conférences, expositions, projections... Tout simplement, un lieu où la culture est à vivre ! Inscription gratuite sur simple présentation de la carte d'identité et de la carte d'étudiant.

Ouvert mardi, mercredi, vendredi et samedi de 11h à 18h30.

PointCulture ULB Ixelles

Campus du Solbosch, bâtiment U, Tél. 02 737 19 61
e-mail : ulb@pointculture.be
www.pointculture.be/ulb

Garder la forme !



ULB Sports

L'ULB Sports vous propose, pour 50 € par an, un accès à une cinquantaine d'activités sportives et ce sur les campus Solbosch et Erasme ainsi que dans d'autres lieux d'activités (piscine...).

Au programme : des sports collectifs (rugby, basket...), des sports individuels (badminton, escrime...), des cours en musique (zumba, salsa, body sculpt...) et encore bien d'autres activités (cheerleading, tai-chi...).

Découvrez l'offre complète sur notre site www.ulbsports.eu

N'oubliez pas : une intervention mutuelle est certainement possible, renseignez-vous auprès de votre organisme.

L'ULB Sports c'est aussi :

- Pour l'étudiant à besoin spécifique — Sportif de haut niveau :
L'ULB Sports vous propose un soutien académique, sportif et social pour

vous permettre de combiner L'ULB Sports vous propose un soutien académique, sportif et social pour vous permettre de combiner votre double carrière études et sport de haut niveau.

- ULB OWLS :

Vous pratiquez une activité sportive en club ? Rejoignez les équipes universitaires de l'ULB et défendez nos couleurs dans les Championnats « Interuniversitaires ».

- 10 Km de l'ULB

Une course de conviviale et philanthropique qui permet de récolter des fonds pour la recherche scientifique à l'ULB. Infos : www.10kmulb.be

Infos – Contacts :

www.ulbsports.eu / ulbsports@ulb.be

Permanence Solbosch,

Bâtiment F1, niveau 2, Avenue Paul Héger 22, 1000 Bruxelles

Permanence Erasme

Bâtiment O, local O.2.305A

Suivez-nous...

www.facebook.com/ulbsports / [@ULBSports](https://twitter.com/ULBSports) / MonULB

Appli « ULB Sports »

ULB... demain Alumni !

Vous n'y êtes pas encore, mais il n'est jamais trop tôt pour y penser ! Après votre diplôme, pour rester en contact avec vos anciens camarades d'études, en savoir plus sur les dernières avancées scientifiques dans votre domaine, être régulièrement informés des activités de votre Alma Mater... devenez Alumni !

www.ulb.be/fr/alumni

Quelques liens utiles

Présentation de l'ULB,

<https://www.ulb.be/fr/l-universite>

Documents officiels, statuts, règlements, etc.

www.ulb.be/fr/gouvernance/documents-officiels-1

Pages thématiques dédiées aux étudiants

<https://www.ulb.be/fr/etudiant-de-l-ulb>

S'informer sur les études

www.ulb.be/infor-etudes

Pôle académique de Bruxelles

www.poleacabruelles.be

Sécurité de l'information

<https://www.ulb.be/fr/secours-securite/protection-et-securite>

ULB engagée

www.ulb.be/fr/l-universite/l-ulb-s-engage